

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 28 MAI 2009, A 19H30

PRESIDENCE	M. Pierre-Yves Moret, Président
CONSEIL GENERAL	42 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Michel Bavarel, Roger Chardonnens, Gérald Jung, Albert Leimgruber, François Page, Grégoire Piller, François Riedo
ABSENT	M. Hüseyin Yildiz
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Président
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2009
3. Dissolution de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)
4. Approbation de l'avenant à la convention du 19 septembre 1994 relative au classement des routes cantonales et communales sur le territoire de Villars-sur-Glâne
5. Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la route de Condoz
6. Demande de crédit pour l'agrandissement du terrain de football no 4
7. Comptes 2008
Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements
Vote final
8. Rapport de gestion 2008
9. Information concernant la deuxième année d'école enfantine
10. Elections à la présidence et à la vice-présidence
11. Divers

M. Pierre-Yves Moret, Président. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues et chers participants. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous adressant la cordiale bienvenue. Je salue autant le public que les représentants des médias qui sont là ce soir et qui relaient régulièrement nos débats en favorisant ainsi la communication vers nos citoyens.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 13 mai. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer. Avez-vous des remarques concernant l'ordre du jour de cette séance ? Cela n'est apparemment pas le cas.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2009

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il des commentaires ou des correctifs de votre part ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons considérer que le procès-verbal est accepté sans aucune modification. Je remercie le secrétariat qui, comme d'habitude, fait un travail de qualité.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 5 mars sont priés de le manifester en levant la main.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du président

M. Pierre-Yves Moret, Président. J'ai deux communications à vous adresser.

J'ai le plaisir de vous faire part d'une invitation officielle qui a été déposée sur vos tables. Elle émane de trois jeunes de notre commune, appuyée par Adrien Oesch animateur à Villars-sur-Glâne. Ils nous convient à l'inauguration du terrain synthétique des Rochettes, pour lequel nous avons octroyé un crédit en 2008. Si vous avez du temps le 11 juin, jour de la Fête-Dieu, n'hésitez pas à leur manifester votre soutien. Le travail d'animation dans notre commune est important, surtout quand on mobilise les jeunes pour prendre en charge un projet. Merci encore à Adrien Oesch pour cette initiative et j'espère que certains parmi vous seront présents au tournoi.

Je termine les informations par une petite devinette. Il siège au Conseil général depuis plus de 13 ans. Lors des dernières élections, c'est lui qui a récolté le plus de voix tous partis confondus. Il a présidé notre Législatif en 1999 et il préside la Commission de politique sociale depuis 2001. Il vient de donner sa démission. Qui est-ce ? Charles Ridoré !

Merci beaucoup Charles. Merci pour les interventions que tu as faites durant toute cette période. Tes interventions, dont je dirais qu'elles étaient pleines de finesse et de perspicacité, le tout enrobé d'humour, et ton rire incomparable vont, dès demain, nous manquer. Merci pour tout ce que tu as apporté à notre commune et bon vent.

Ces applaudissements appuyés montrent bien tout le plaisir qu'ont eu plusieurs générations de conseillers généraux à travailler avec M. Ridoré.

3. Dissolution de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)

M. Pierre-Yves Moret, Président. Comme ce message n'a pas d'implication financière, nous allons tout de suite céder la parole à Mme Garnier qui commentera le message, avant de donner la parole au Conseil général.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. En fait, je n'ai pas grand-chose à ajouter au texte écrit, si ce n'est que toutes les communes sont invitées à accepter ce message pour transmettre les tâches et la fortune de la CUTAF à l'agglomération.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Voilà un commentaire on ne peut plus rapide. Sur la base des documents que vous avez reçus, je prie les groupes de prendre position. Manifestement, personne ne veut prendre la parole ; qui ne dit mot consent. Je propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent de confirmer les décisions telles que prises par l'Assemblée des délégués de la CUTAF le 30 avril 2009 visant à la dissolution de cette dernière sont priés de le manifester en levant la main.

La proposition est acceptée à l'unanimité. La décision est donc entérinée.

4. Approbation de l'avenant à la convention du 19 septembre 1994 relative au classement des routes cantonales et communales sur le territoire de Villars-sur-Glâne

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons reçu le message de la part du Conseil communal. Puisqu'il y a une implication financière, je prie la Commission financière, par son président, M. Olivier Carrel, de s'exprimer.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière sera rapide sur ce sujet parce qu'elle a hâte de passer aux comptes 2008. La Commission financière relève, qu'à sa lecture, le message s'est révélé être clair et bien détaillé.

Elle salue les efforts entrepris par le Conseil communal qui ont abouti à une bonne négociation, dans le sens d'un engagement limité pour notre commune à un montant forfaitaire. De plus, le Conseil communal disposera d'un temps de réflexion suffisant (10 ans) pour prévoir le réaménagement de la route des Préalpes et ainsi éviter de devoir agir dans la précipitation. La Commission financière apprécie que le message annonce déjà un estimatif de ces coûts futurs.

Au vu de ces éléments, la Commission financière préavis favorablement la ratification de l'avenant du 13 mars 2009 et l'acceptation d'un crédit relatif à la participation communale aux travaux projetés sur la route de Cormanon pour CHF 200'000.-, coût forfaitaire, et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Pierre-Yves Moret, Président. La parole est au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Il serait trop compliqué de faire le tour des dossiers. C'est une affaire ancienne et beaucoup de circonstances ont changé. Ce qui vous est présenté est favorable à la commune de Villars-sur-Glâne pour différentes raisons, notamment parce que cela sera plus facile pour nous de protéger la population contre le bruit le long de la route de Cormanon, puisque le Canton réalisera ces travaux dans un délai de 5 ans et que la Commune a 10 ans pour refaire la route des Préalpes. Ainsi, on clôt enfin le chapitre de la route de Condoz qu'on verra au point suivant. Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet avenant.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce que les groupes souhaitent s'exprimer ?

M. Michel Clément, Conseiller général. Notre groupe, fort du message élaboré et des explications de notre Conseillère communale responsable du dicastère routes, équipements et environnement, accepte de ratifier l'avenant du 13 mars 2009 à la convention du 19 septembre 1994 concernant le classement des routes cantonales et communales sur notre territoire.

C'est une bonne opération, la route de Cormanon est cédée dans son état actuel au Canton qui sera, par son service des ponts et chaussées, maître de l'ouvrage des travaux de remise en état de ce tronçon et des assainissements OPB. Bonne opération financière surtout, avec seulement un montant forfaitaire de CHF 200'000.-, plus CHF 53'000.- pour les assainissements sur un montant brut de CHF 2'053'000.-. Parce que, aussi, cet avenant prévoit une réalisation de ces travaux dans les 5 ans, donc 2014.

Lors de l'examen de cet avenant, le point relatif au bruit produit par la circulation routière a été soulevé. Les riverains de la route de Cormanon subissent 20'000 puis 30'000 véhicules de jour comme de nuit. Le trafic d'une route de transit déversant son flot de véhicules vers l'autoroute N12 dans les deux sens Berne-Zurich et Lausanne-Genève, vers les routes cantonales Fribourg-Bulle, Fribourg-Romont ou Fribourg-Payerne n'est pas prêt de diminuer. Cette route a aussi subi plusieurs changements dans son rôle avec l'arrivée du théâtre Nuithonie, de l'approvisionnement des centres commerciaux Migros, Coop et Denner et de la circulation les samedis et dimanches des transports publics TPF.

Le bruit est représenté comme un son indésirable qui atteint la santé de tout un chacun d'une manière irréversible. Cette constatation ne vient pas de moi, mais d'une étude de santé sur ce nouveau phénomène engendré par notre siècle. Lors d'une récente enquête plus de 2 millions de personnes en Suisse se plaignent de subir le bruit de la circulation routière, ferroviaire ou aéronavale.

Notre groupe veillera à ce que les Ponts et chaussées mettent tout en œuvre et prennent au sérieux ce problème, afin de donner satisfaction aux riverains de la route de Cormanon en posant soit des murs antibruit, soit en prenant des décisions drastiques sur la circulation et le respect de sa vitesse de 50 km/h, rappelons que plus la vitesse diminue plus le bruit faiblit.

Au nom du PS, je vous demande de ratifier cet avenant.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du mardi 19 mai 2009, le groupe PDC a examiné avec attention le message proposé en relation avec le classement des routes cantonales et communales.

Ce message porte non seulement sur la modification de la convention passée en 1994, mais également sur un crédit de CHF 200'000.- pour la participation de la Commune aux travaux projetés sur la route de Cormanon et l'autorisation de recourir à l'emprunt.

Il sied tout d'abord de relever que, d'après la convention initiale de 1994, la commune de Villars-sur-Glâne assumait le rôle de maître d'ouvrage dans les 3 volets de la convention portant sur les routes des Préalpes, de Condoz et de Cormanon. Avec la modification projetée de la convention, le rôle de maître de l'ouvrage passe au Canton en ce qui concerne le gros des travaux encore à réaliser, à savoir ceux de la route de Cormanon. Il appartiendra donc désormais au Canton d'assumer l'exécution des travaux et les responsabilités qui en découlent.

Le groupe PDC déplore le manque de clarté dans la présentation de l'impact financier pour notre commune apporté par les modifications projetées à la convention de 1994. Sur la base du message proposé qui est déterminant, il est arrivé aux réflexions suivantes :

1. Hormis la question du crédit complémentaire soumis ce jour également à l'approbation du Conseil général, l'opération est neutre en ce qui concerne la route de Condoz.
2. En ce qui concerne les travaux de la route de Cormanon, la participation de la commune de Villars-sur-Glâne se limitera à un montant forfaitaire de CHF 200'000.- sur des travaux devisés actuellement à CHF 2'053'000.-, y compris CHF 1'718'000.- pour les mesures de protection contre le bruit, cela en lieu et place d'une participation initialement prévue à concurrence de 50 %, soit un montant de l'ordre de CHF 1'000'000.- pour Villars-sur-Glâne.
3. Au sujet de la route des Préalpes, la charge supplémentaire de la commune de Villars-sur-Glâne, par rapport aux travaux projetés dans la convention de 1994, sera de CHF 688'000.-.

Sur la base de ces prémisses, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie ainsi que du coût des mesures de protection contre le bruit nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et, dès lors, que globalement au niveau de l'impact financier les modifications proposées à la convention de 1994 ne sont pas défavorables à notre commune, le groupe PDC soutient le message proposé.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Doit-on comprendre que, dans votre intervention, une question est posée au Conseil communal ?

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Aucune.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je vous remercie. Autre prise de position ?

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR se joint à l'enthousiasme exprimé par M. Clément et Mme Defferrard et vous propose de soutenir ce message.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Autre prise de position ? Apparemment non. Nous avons tous les éléments en main. Mme Garnier souhaite encore prendre la parole.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Pour répondre à Mme Defferrard, nous n'avons volontairement pas voulu montrer trop d'impacts financiers, parce que c'est complexe et qu'on a préféré se limiter aux aspects techniques. Je vous rappelle qu'il y avait dans le temps des investissements pour un budget de 3 millions pour la protection contre le bruit. Toutes ces choses nous seront épargnées à l'avenir.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour ces précisions. Nous pouvons donc passer au vote.

Acceptez-vous de ratifier l'avenant du 13 mars 2009 à la convention du 19 septembre 1994 relative au classement des routes cantonales et communales sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne ? Acceptez-vous le crédit de CHF 200'000.- relatif à la participation communale aux travaux projetés sur la route de Cormanon et donnez-vous l'autorisation au Conseil communal de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 14'000.-, comprenant un amortissement de 4 % et un intérêt de 3 % sur CHF 200'000.- ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de le manifester en levant la main.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la route de Condoz

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons reçu le message susmentionné de la part du Conseil communal. Je donne la parole à M. Olivier Carrel pour la prise de position de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière a reçu les compléments d'information de Mme Marie Garnier et de M. Jean-Marc Sallin, Ingénieur communal, lors de sa séance du 12 mai.

La Commission financière, compte tenu de l'évolution de ce long dossier et des conséquences financières qui en ont résulté pour la Commune, reste convaincue que la négociation sur la base des normes SIA est très complexe et pas toujours à l'avantage du mandant. De plus, on aurait pu espérer une meilleure planification et ainsi éviter certains coûts inutiles, notamment ceux relatifs aux installations de chantiers successives.

Malgré cela, la Commission financière est satisfaite de constater que ce dossier est, enfin, en bonne voie d'achèvement. Reste à espérer encore un dédommagement de l'assureur RC du bureau d'ingénieurs, qui irait en diminution du crédit demandé au Conseil général. La Commission financière demande au Conseil communal d'informer le Conseil général du résultat des tractations en cours avec cette assurance.

Au vu de l'ensemble des éléments de ce long dossier, la Commission financière, à l'unanimité et désireuse de tourner la page, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 396'000.- pour couvrir les dépassements de coûts et terminer les travaux de réaménagement de la route de Condoz, ainsi que l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je passe la parole à Mme Garnier, bien sollicitée ce soir.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je remercie la Commission financière d'avoir mentionné notamment qu'elle souhaitait tourner la page. Pour nous aussi, c'est un héritage de 1994, puis d'un message de 2005, qui a été réalisé comme on a pu. Nous souhaitons maintenant passer à d'autres choses. Je précise encore, comme indiqué dans le message, qu'on rencontrera l'assurance le 18 juin. Nous faisons notre possible pour essayer de récupérer ce que nous estimons avoir droit en raison du manque de devoir d'information du bureau d'ingénieurs.

M. Pierre-Yves Moret, Président. La parole est au Conseil général. Quel groupe souhaite prendre la parole ?

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Nous voici donc à nouveau face à l'un de ces sempiternels dépassements de crédit. Et comme souvent, on ne sait pas très bien à qui lancer la pierre. On ne voit d'ailleurs pas qui oserait lancer la première. Ce phénomène n'est, en effet, pas une exclusivité du service public. Et puis, pour l'occasion, les explications du message ont le mérite d'enrober la pilule, afin de mieux la faire passer. Car pour le reste, inutile de s'éterniser sur un objet qui pourrait bien se passer de notre aval, puisque purement formel.

En revanche, question à CHF 396'000.-, est-il angélique d'espérer qu'à l'avenir le regain de rigueur, tant dans le processus du devis que celui de la réalisation, puisse permettre d'éviter ce genre de mésaventure ? Ou alors faut-il d'emblée accepter une forme de fatalité dans la branche de la construction et du génie civil ?

Espérons maintenant que les démarches de notre Exécutif en vue de réduire la facture soient fructueuses. Sans surprise, si j'ose, le PLR de Villars-sur-Glâne, à l'unanimité, a bien compris qu'une opposition à ce message serait sans effet, c'est pourquoi il recommande d'accepter le crédit complémentaire pour la route de Condoz et le recours à l'emprunt pour son financement.

Mme Josiane Brique, Conseillère générale. Les travaux importants se succèdent et la même ritournelle revient. Dépassement du budget, mauvaise gestion du chantier, imprévus, malchance. Il serait temps de changer l'air de la chanson et surtout ses paroles.

Le Conseil général se trouve au pied du mur et quel mur ! Malgré les nombreuses fuites d'eau, la pilule reste difficile à avaler. Le décompte présenté reste « probable ». Allons-nous au-devant d'autres surprises et un dépassement de budget encore plus important ?

Malgré tous ces aléas, le groupe PCS/MO, bien à contrecœur, accepte ce crédit complémentaire de CHF 396'000.- nécessaire à couvrir les dépassements de budget.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il d'autres prises de position ?

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Le groupe PDC a examiné avec attention le message proposé au sujet du crédit complémentaire pour le réaménagement de la route de Condoz.

De manière générale, le groupe PDC relève que la participation de la Commune et du Canton est répartie en fonction du pourcentage fixé dans la convention de 1994.

Concernant la présentation des trois postes de travaux, se pose légitimement la question de savoir pourquoi le montant de l'économie réalisée en relation avec le restaurant Delano est imputé sous le dernier poste, alors qu'il a fait l'objet de la demande de crédit de septembre 2005 et devrait plutôt être imputé sous le premier poste.

Quant au point essentiel du dépassement des coûts, le groupe PDC souligne que l'expert désigné, d'entente entre les différents intervenants, a abouti à la conclusion que le bureau d'ingénieurs mandaté par la commune a omis de prendre en considération non pas un seul, mais au moins deux rapports géotechniques et que cette faute est en relation de causalité avec le coût supplémentaire de CHF 279'500.- pour la commune de Villars-sur-Glâne.

Le groupe PDC invite le Conseil communal à bien vouloir l'informer de la position adoptée par l'assurance responsabilité civile du bureau d'ingénieurs. Il soutient et invite le Conseil communal à persister dans sa démarche en vue d'obtenir une réparation financière par le bureau d'ingénieurs et son assurance responsabilité civile, au besoin par une action judiciaire.

Le groupe PDC se propose d'accepter le message présenté.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il encore un point de vue à entendre ? Le groupe socialiste ne prend pas la parole. Nous avons toutes les opinions. On pourrait peut-être entendre encore une explication de Mme Garnier.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Concernant la rigueur, si nos services techniques n'ont pas trop de choses à réaliser, ils prennent eux-mêmes la direction générale des travaux et peuvent donc être mieux maîtres des dépenses. C'est ce qui se fait dans la plupart des chantiers. Nous essayerons de poursuivre dans cette voie, vu qu'il y a relativement peu d'investissements actuellement.

Par rapport à l'intervention de Mme Brique, quant aux craintes d'un dépassement supplémentaire, le risque est très faible, puisqu'il reste à faire le goudronnage de la dernière couche. Il y a une année ou deux, en pleine inflation du prix du pétrole, le goudron coûtait très cher. Maintenant, les prix sont redescendus. Cela compense, en tout cas pour ce poste, la mise en chantier. Si on ordonne les travaux relativement rapidement, il n'y a pas à craindre de dépassements supplémentaires.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Nous pouvons donc passer au vote.

Approuvez-vous le crédit de CHF 396'000.- pour couvrir les dépassements de coûts précités et terminer les travaux de réaménagement de la route de Condoz ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 27'720.-, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3 % sur CHF 396'000.- ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

Le message est approuvé par 40 oui et une abstention.

6. Demande de crédit pour l'agrandissement du terrain de football no 4

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons reçu un message de la part du Conseil communal signé par M. Pierre-Emmanuel Carrel. Avant de lui donner la parole, je souhaite entendre le point de vue de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. En date du 12 mai 2009, la Commission financière a reçu M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier, et M. Jean-Claude Schneuwly, responsable des services extérieurs et des sports, qui ont donné toutes les explications complémentaires au message et des précisions fort intéressantes sur notre club de football bien représenté dans cette salle aujourd'hui.

A l'unanimité, et sur la folle pression de M. Jean-Daniel Margueron, membre de la Commission financière et membre du FC Villars, la Commission financière a fini par préavis favorablement la demande de crédit de CHF 100'000.- nécessaires à l'agrandissement du terrain no 4. Je rappelle que ce montant figurait dans le budget de

fonctionnement 2009 et que la Commission financière a souhaité qu'il passe dans les investissements. Grâce à un investissement que l'on peut qualifier de raisonnable et dénué de luxe, les nombreux joueurs et juniors du FC Villars pourront ainsi disposer, par temps sec, d'un véritable terrain de football, ce qui permettra de désengorger quelque peu le terrain no 1.

La Commission financière salue la démarche du Conseil communal de déposer les demandes de subvention y relatives et propose au Conseil général d'accepter le recours à l'emprunt pour couvrir cette dépense, surtout après la démonstration de football hier soir à Rome. Je vous remercie d'accepter ce message.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je crois qu'il est très facile pour M. Pierre-Emmanuel Carrel de prendre la parole. Veut-il le faire ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je suis à disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je passe donc la parole à l'assemblée.

M. Benjamin Gasser, Conseiller général. L'ensemble du groupe socialiste accepte d'accorder un crédit de CHF 100'000.- pour la construction d'un nouveau terrain de football. Toutefois, nous demandons au Conseil communal de s'engager pour assurer que ce terrain soit accessible librement aux citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne, évidemment en dehors des heures d'entraînement du club.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de la séance préparatoire du 19 mai, le groupe PCS/MO a examiné le message relatif à l'agrandissement du terrain no 4 au Platy.

A ce propos, nous souhaiterions avoir des informations plus précises pour les questions suivantes :

1. Ce message ne précise pas s'il y aura aussi un éclairage comme celui des terrains 1 et 2. Dans la négative, doit-on s'attendre alors à un nouveau message prochainement, qui pourrait, à surprise, se rajouter au message déjà prévu en 2011 concernant l'assainissement du terrain no 2 ?

2. Le message dit que les terrains 1 et 2, en cas de pluie, ne peuvent pas être utilisés et que le FCV doit donc renoncer à l'entraînement de certaines équipes. Est-ce que ceci sera aussi le cas pour le terrain no 4 ?
3. A-t-on déjà une estimation des coûts pour l'assainissement du terrain no 2 prévu justement en 2011 ?

M. Pierre-Yves Moret, Président. Avant de répondre aux questions, nous continuons le tour des groupes.

M. Philippe Currat, Conseiller général. Dans sa séance du 19 mai dernier, le groupe PDC a examiné avec attention le message du Conseil communal relatif à la réfection et l'agrandissement du terrain no 4 au Platy.

Comme l'histoire nous l'indique, le FCV a été fondé en 1946 et a depuis lors développé son premier mouvement junior en 1953. La jeunesse ne pouvant exister sans ses aînés, une équipe senior a vu le jour en 1968. C'est en 1971 que le terrain no 2 actuel a été construit. Ce dernier ne répondant plus aux attentes du club et de ses joueurs, la commune de Villars-sur-Glâne a inauguré, en 1984 et en même temps que le Centre sportif du Platy, le terrain no 1, utilisé principalement pour les matchs.

Après 25 ans et avec l'augmentation des habitants de Villars-sur-Glâne et du nombre de joueurs, il a fallu trouver différents terrains pour l'entraînement et les matchs. D'où les quatre terrains actuels, dont deux sont homologués.

En effet, il s'agit bien aujourd'hui de 350 joueurs, mais également de beaucoup de bénévoles et d'activités autour de ce club.

La proposition de réfection et d'agrandissement du terrain no 4 ne semble ainsi qu'être la suite logique des choses. Villars-sur-Glâne se doit de soutenir et promouvoir les activités sportives, éducatives et sociales dans sa commune et pour ses habitants.

Un montant de CHF 100'000.- figure au budget 2009 des investissements.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC soutient ce projet en recommandant donc au Conseil général d'autoriser le crédit de CHF 100'000.- et de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Notre groupe a analysé avec soin ce message ; la clarté et les précisions n'en étant toutefois pas l'apanage, nous avons fondé notre choix positif sur la nécessité et l'aide que cela apportera tant au football club qu'à la population.

Nous regrettons que le devis ne soit pas plus précis, ni basé sur des offres concrètes. Par ailleurs, le résultat de la demande de subvention n'est pas connu à ce jour. C'est en quelque sorte un chèque en blanc de CHF 100'000.- que nous accordons ce soir. Malgré tout, et comme évoqué précédemment, nous soutenons ce projet et son financement et nous nous réjouissons de voir évoluer nos jeunes ainsi que toute la population de Villars-sur-Glâne.

En conclusion, j'invite les jeunes présents ce soir à venir aussi assister aux autres séances, afin de bien se rendre compte qu'il n'est pas forcément évidemment de lâcher CHF 100'000.- pour un tel projet dans le contexte actuel de nos finances et des projets à réaliser pour le bien de toute la population. Il n'y a pas que le football dans la vie.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. But pour le PLR. Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a examiné avec attention le message relatif à l'agrandissement du terrain no 4 au Platy. A l'unanimité, le groupe PLR accepte ce message, d'autant que ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement des installations destinées à notre jeunesse sportive et à notre dynamique club de football.

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. C'est à titre personnel que je prends la parole sur ce point qui me pose un dilemme. Me promenant beaucoup dans la commune, à vélo ou à pied, je vois combien toutes ces installations sont importantes pour nos jeunes, pour les activités de tous les âges, qu'il s'agisse de terrains de foot, de places de jeux, du petit terrain synthétique aux Rochettes.

Je n'arrive pas à oublier qu'il y a comme un trou dans la mémoire du Conseil communal. En effet, dans le cadre d'Agenda 21, il a été promis à un quartier qui en aurait bien besoin un complément aux places de jeux existantes. Il s'agit de Villars-Vert, où l'engagement a été pris d'apporter un demi-terrain de foot. Or, ce projet se promène je ne sais pas de quel côté, peut-être du côté de l'Arlésienne, peu importe. Toujours est-il que l'on vote, séance après séance, des projets qui viennent par petits morceaux, mais il n'y a jamais ce projet qui se révèle aussi d'importance capitale.

Je me demande donc ce que je voterai tout à l'heure. J'espère que le Conseil communal va enfin prendre cette autre réalisation au sérieux. Sinon, il faudra faire du lobbying pour s'opposer à toute réalisation tant que celle-ci ne sera pas faite.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci de cette intervention. Y en a-t-il d'autres de la part du Conseil général ? Nous avons tous les éléments pour écouter M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à la question de M. Gasser, le terrain sera accessible au public. Il n'y a pas d'interdiction comme sur le terrain no 1. Il est important de laisser les personnes, non footballeuses, jouer également.

Concernant les différentes demandes de Mme Schabrun, il est clair qu'il n'y aura pas d'éclairage. Un éclairage coûte CHF 90'000.-. Nous avons discuté au préalable avec le FC Villars des besoins du club. Comme indiqué dans le message, il est apparu que les juniors avaient besoin de s'entraîner correctement. Actuellement, le terrain fait 2'600 m², il est bosselé, ce qui peut entraîner des blessures. Comme tout terrain de foot, à Villars-sur-Glâne ou ailleurs, quand il pleut, le président a la possibilité de voir avec les arbitres et d'annuler un match. Donc, ce terrain sera pour les juniors, il sera homologué et il faudra surtout y jouer par temps sec.

Ce message est le résultat d'une collaboration entre la commune, le club et différentes instances. Nous n'allons pas venir l'année prochaine avec une demande d'éclairage. Mais si, dans le futur, suite à un important développement et à un besoin footballistique, nous aurions la possibilité de mettre les éclairages sans ajout supplémentaire, puisqu'ils se font au bord du terrain. Il n'y a pas de tranchée à creuser ni à endommager ce qui a été construit.

Au sujet de l'assainissement du terrain no 1 - et non pas du terrain no 2 - en 2011, nous n'avons effectivement pas encore de chiffres précis. Une étude devra être réalisée pour connaître les besoins effectifs de ce terrain qui a 25 ans. Nous présenterons un message au Conseil général dans le cadre du budget de fonctionnement.

Concernant un devis plus précis, je rappelle que nous sommes dans le cadre du marché public. Notre étude a sorti les chiffres que vous avez sous les yeux. Si le Conseil général accepte ce soir la proposition de crédit du Conseil communal, nous ferons différentes soumissions aux entreprises spécialisées dans les terrains de football et nous prendrons bien entendu les soumissions les moins onéreuses et de qualité.

Pour la subvention, la DICS subventionne 20 % la 1^{ère} tranche de CHF 100'000.- et 5 % pour les tranches supérieures à CHF 100'000.-.

Pour répondre à la question de M. Bossel, le Conseil communal est attentif à appliquer ce qui avait été fait dans le cadre de l'Agenda 21. M. Bossel nous a déjà parlé, lors d'une précédente séance, du mini terrain proposé en supplément à Villars-Vert. Nous avons actuellement un terrain synthétique qui répond bien aux besoins des jeunes de Villars-Vert. Ce terrain synthétique devra aussi être refait un jour. Il semble, pour le Conseil communal, que prolonger ce terrain serait peut-être du luxe. On a rencontré les gens du quartier de Villars-Vert et ils ne nous ont pas fait de demande. S'ils veulent vraiment un terrain en plus, on peut en discuter, comme l'ont fait les jeunes des Dailles pour le terrain des Rochettes. Nous sommes ouverts à toute discussion.

J'ai fait le tour des différentes questions. Je reste encore à disposition pour compléter les informations.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour toutes ces réponses. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Samuel Grenier, Conseiller général. En page 2 point 4 Entretiens futurs, au 2^e alinéa on peut lire « En 2011, le terrain no 2 sera assaini. » Il s'agit donc d'une faute de frappe, il fallait probablement lire terrain no 1.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Il s'agit effectivement du terrain no 1. Excusez-moi pour cette erreur. Le terrain no 2 est assaini en 2009 et le terrain no 1 le sera en 2011.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. A l'alinéa suivant, vous nous parlez des lignes directrices qui concernent la répartition des fonds du Sport-Toto. Ensuite, vous nous dites que la DICS prévoit ce subventionnement. C'est bien le Sport-Toto qui subventionne le terrain par l'intermédiaire de la DICS.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Oui. Cela fait partie de l'instruction publique. Le Sport-Toto est soumis hiérarchiquement à la DICS. J'ai ici les différents documents et règlements.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Si j'ai bien compris, la demande se fait par l'intermédiaire de la DICS et pas directement de Villars-sur-Glâne au Sport-Toto.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Elle se fait du FC Villars au Sport-Toto.

M. Jean-Daniel Margueron, Conseiller général. J'aimerais ajouter un complément au point 2 du message relatif à l'utilisation des terrains par le FCV. Vous voyez que le FC Villars comprend 11 équipes. Je peux vous annoncer officiellement ce soir que le FC Villars comprendra une équipe de plus, puisqu'il a été décidé de fonder une équipe de football féminine. Pour pouvoir travailler dans des conditions optimales, il est absolument nécessaire que l'on puisse obtenir le crédit pour la réfection du terrain no 4. Merci de votre soutien.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Après cet argument choc, on ne peut que passer au vote.

Accordez-vous le crédit de CHF 100'000 relatif à l'agrandissement du terrain de football no 4 et accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense dont la charge financière annuelle est de CHF 7'500.-, comprenant un amortissement de 4 % et un intérêt de 3,5 % sur CHF 100'000.- ?

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

Le message est approuvé par 36 oui, 2 non et 3 abstentions.

M. François Pythoud, Conseiller général, rejoint la séance.

7. Comptes 2008

Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision

Examen des comptes de fonctionnement et des investissements

Vote final

M. Pierre-Yves Moret, Président. En préambule, je tiens à vous rappeler que le rapport de l'organe de révision daté, du 6 mai 2009, vous est parvenu en temps opportun et que vous avez donc pu en prendre connaissance de manière correcte.

Pour entrer en matière, le débat sera structuré de la manière suivante. Nous commencerons par écouter les explications complémentaires du Conseil communal, ensuite la parole sera donnée à M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière, pour son rapport. Les représentants des groupes pourront alors faire part de leurs remarques d'ordre général avant que nous entrons dans l'examen de détail chapitre par chapitre. C'est après cet examen de détail que le Conseil général pourra à nouveau s'exprimer de manière globale sur le sujet. Enfin, nous passerons au vote d'ensemble. Y a-t-il des remarques concernant cette manière de procéder ? Il semble que cela vous convienne. Je donne la parole à M. Louis-Marc Perroud pour le point de vue du Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. J'ai le plaisir de vous soumettre quelques remarques sur ces comptes bénéficiaires d'un peu plus de 1,3 million, sans compter des réserves substantielles. Le message explique bien pourquoi nous avons un tel résultat. Les rentrées fiscales sont meilleures que prévu, particulièrement celles sur le bénéfice des personnes morales. Les dépenses sont moins importantes tant du côté de l'Etat que de la Commune. Un certain nombre de dépenses n'ont pas été effectuées, elles le seront ultérieurement. Tout cela fait que nous avons la chance de pouvoir vous présenter un bon résultat. La dette brute diminue d'environ 6 mios et se situe maintenant à 86,5 mios.

Peut-on penser que les préoccupations que l'on peut avoir sur la situation financière de la commune font désormais partie du passé ? Malheureusement non. La dette va reprendre l'ascenseur, parce que nous devons encore payer 4,5 mios dus à la Ville de Fribourg pour le théâtre. Nous aurons aussi à assumer des investissements relativement importants ayant trait à l'agrandissement des écoles dû à la deuxième année d'école infantine. Des charges ont été reportées (l'entretien des bâtiments, les dépenses qui concernent l'hôpital de Bertigny).

On a des incertitudes quant à la péréquation financière intercommunale. Nous avons la chance de nous trouver en classe 2 pour 2009 et 2010. La loi cantonale sur la nouvelle péréquation financière est prévue entrer en vigueur en 2011. Ce n'est pas sûr qu'elle puisse entrer en vigueur à cette date, mais toujours est-il qu'en 2011, le calcul sera différent. Si la nouvelle loi entre en vigueur, pour Villars-sur-Glâne, les perspectives ne sont pas vraiment les meilleures, parce que cette loi est fondée sur l'élément essentiel du potentiel fiscal. Notre commune se trouve parmi celles qui ont le meilleur potentiel et cela signifie que, selon les calculs qui avaient été faits, la péréquation intercommunale coûte à Villars-sur-Glâne plus de 4 mios par année et ce ne sera pas moins avec la nouvelle loi.

Une autre incertitude concerne la péréquation en fonction des besoins. Dans le cadre de la discussion sur la nouvelle loi et les objections qui ont été formulées par la Ville de Fribourg sur certains calculs erronés, le Conseil d'Etat envisage de faire entrer en vigueur la nouvelle loi sur la péréquation horizontale et non sur la péréquation des besoins, ce qui n'est pas une bonne chose pour nous car, sous l'angle des besoins, nous recevrons un montant et il risque d'y avoir un décalage. Nous pouvons vous dire que nous nous opposons fermement à cette façon de faire, mais on a quelques incertitudes qui peuvent donner lieu à des inquiétudes.

Mais surtout, c'est la crise. Le canton de Neuchâtel envisage une diminution des recettes fiscales des personnes morales pour l'an prochain de 30 à 50 %. J'espère que pour Villars-sur-Glâne, on ne parlera pas de 30 à 50 %. Malheureusement, il est clair que les recettes fiscales des personnes morales vont diminuer. Dans le même temps, puisque c'est la crise, certaines dépenses vont augmenter, notamment les dépenses sociales (des personnes perdent leur emploi, d'autres en fin de droit ont recours à l'aide sociale).

Tout ceci pour vous dire qu'il ne faut pas cracher dans la soupe et qu'il faut être content du bon résultat. Mieux vaut partir avec la perspective de quelques années difficiles dues à la crise avec des chiffres qui sont bons. Je crois qu'on peut en déduire que la voie choisie est bonne. Cela ne signifie pas encore que toutes les difficultés sont derrière nous. Je pense qu'il faudra continuer dans la direction qui est celle de la politique du Conseil communal et du Conseil général également, avec les efforts de la population, qui a accepté certaines recettes, et ceux de l'administration.

Je reste à disposition pour répondre à vos questions. Nous allons dans la bonne direction, nous continuerons en répartissant équitablement les efforts et en faisant en sorte que les dépenses soient réduites. Nous assurerons ainsi l'avenir de la commune de Villars-sur-Glâne.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour cette intervention. Nous allons passer à la Commission financière par son président.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière, à l'instar du Conseil communal, n'a pas boudé son plaisir à la première lecture des comptes 2008. Un bénéfice de CHF 1'300'000.- en lieu et place d'un déficit budgétisé de CHF 2'500'000.- ; c'est tout de même une différence de CHF 3'800'000.- qui est bonne à

prendre. Au-delà de ce résultat global, des satisfactions ponctuelles ne manquent pas à l'analyse plus détaillée de ces comptes.

Tout d'abord et c'est le fruit du Conseil communal et du Conseil général, une réduction des dépenses ordinaires de CHF 355'000.- ou 1,2 % par rapport aux comptes 2007. Une réduction ensuite des dépenses liées de CHF 248'000.- ou 1 % par rapport aux comptes 2007. Une réduction, et c'est réjouissant, de l'endettement net par habitant de CHF 1'494.- ou de 16 % par rapport au 31 décembre 2007.

M. Perroud l'a relevé également, un compte financier laissant apparaître un bénéfice de plus de 7 millions, c'est un peu la différence entre les entrées et les sorties d'argent de la Commune, le carnet du lait, ce qui démontre qu'en 2008 Villars-sur-Glâne a beaucoup encaissé mais a peu et bien dépensé.

A relever également, l'augmentation positive de 10,5 % de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, et encore cet impôt a-t-il été estimé de façon très prudente. Cette augmentation est bien sûr le signe d'une conjoncture favorable pour la plus grande partie de l'année 2008. Conjoncture dont on sait ce qu'il est advenu aujourd'hui.

Autre point positif, une augmentation de 8,6 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques due à deux facteurs. Tout d'abord une augmentation du nombre des contribuables, 5'900 contribuables au 31.12.08 contre 5'750 contribuables au 31.12.07. Et surtout, une augmentation de la moyenne par contribuable de CHF 3'845.- au lieu de CHF 3'746.-. Est-ce là un début du fameux retour sur investissement de Cormanon-Est, la question mérite enfin d'être posée sérieusement.

Autre point positif, une réduction de l'intérêt global payé pour la dette communale de CHF 70'000.-, soit 2,4 %. Cette réduction est certes bonne à prendre. N'oublions pas tout de même que la commune a payé en 2008 CHF 2'815'000.-, uniquement pour les intérêts de sa dette et avant de fournir une quelconque prestation à ses habitants.

L'augmentation de l'impôt sur la fortune des personnes physiques est importante (CHF 475'000.- ou 26,3 %) et laisse à penser que de très bons nouveaux contribuables se sont établis dans la commune. Augmentation qui est également un gage de récurrence, puisque ces habitants devraient rester sur notre territoire.

La Commission financière ne boude pas non plus son plaisir, quand elle voit que la commune a encaissé CHF 53'000.-, petite somme mais tout de même, dans la récupération de ces fameuses créances que l'on avait laissées de côté pendant longtemps : les actes de défaut de biens. Si j'additionne le montant récolté en 2007 avec le montant récolté en 2008, on aboutit à CHF 113'000.-. On a donc payé le terrain no 4 avec une partie de l'éclairage futur. Il faut quand même le relever.

Autre point positif, la constitution d'une réserve de CHF 500'000.- pour des investissements futurs, étant entendu, comme l'a relevé M. Perroud, que ces investissements auront lieu, si l'on pense en particulier au problème des écoles.

Enfin, l'attribution d'une réserve d'une somme de CHF 100'000.- à la provision pour débiteurs douteux. Cette provision s'élève maintenant au montant cumulé au 31.12.08 à CHF 500'000.-, soit 72 % du risque total du contentieux dans notre commune. Puisque le contentieux s'élève, selon le rapport de l'organe de révision, à CHF 694'000.-, le taux de couverture devient intéressant. Le chemin est bon, il faut persévérer.

Ce résultat constitue certes une jolie victoire d'étape sur le long parcours du redressement de nos finances communales. Parcours entamé cahin-caha il y a maintenant trois ans. Ne nous laissons toutefois pas griser pour les motifs suivants, pour la plupart déjà soulevés par M. Perroud. Tout d'abord en matière d'impôts, nul doute que la crise qui sévit aujourd'hui aura un impact très négatif sur les comptes 2009. N'oublions pas que nous avons déjà budgétisé une perte au budget 2009 de CHF 1'475'000.- sans vraiment tenir compte, dans ce déficit, de la crise qui n'a fait que s'accélérer depuis lors. On peut malheureusement penser que le bénéfice des sociétés va diminuer, en particulier celles qui sont actives dans le luxe et l'exportation. J'ai lu aujourd'hui que le groupe Christian Lacroix avait déposé son bilan ; on voit que la crise frappe de plein fouet ces secteurs.

Les comptes 2008 sont également influencés favorablement par un produit extraordinaire de CHF 340'000.- issu de la vente de la dernière parcelle du Cousimbert qui appartenait à la Commune. Qui dit dernière parcelle dit évidemment revenu extraordinaire qui ne se renouvellera pas en 2009. Il faut également noter une différence de CHF 365'000.- en faveur de la commune suite à l'audit des comptes de l'association du CO. Les communes avaient trop payé et elles se sont vues restituer un certain montant. Malheureusement, sauf si les erreurs se répètent, ce montant ne sera probablement pas restitué de nouveau en 2009.

Si les investissements ont été réduits de façon drastique en 2008, certains sont toutefois inéluctables et ne sont pas annulés mais reportés. J'ai lu plusieurs fois dans le message du Conseil communal les mots « reporté » et « amélioration passagère ». Il faut donc ne pas s'emballer et considérer que ce qui n'a pas été fait en 2008 devra peut-être être fait en 2009 ou dans les années futures.

Une question se pose également sur l'impôt spécial sur les immeubles des sociétés. On a vu dans La Liberté que cet impôt avait fait l'objet de débats assez vifs au Grand Conseil, peut-être que Mme la Syndique pourra nous donner des informations supplémentaires à ce sujet. Pour la commune de Villars-sur-Glâne, cela représente CHF 400'000.- en 2008. Qu'advient-il de cet impôt spécial sur les immeubles des sociétés ? Peut-on encore compter sur lui à l'avenir ? Votre hochement de tête, Mme la Syndique, me donne des sueurs. Là encore, c'est un point négatif pour le futur des finances communales.

Il faut également constater que le bénéfice de CHF 1'300'000.- est utilisé pour boucher le découvert qu'on avait au bilan. Ce qui nous donne quand même au 31.12.08 une fortune intéressante de CHF 17'000.-. Nous sommes dans le noir, mais il n'y a pas encore de quoi pavoiser.

Je relève qu'aujourd'hui nous avons voté des investissements pour CHF 695'000.- en une seule fois. Cela constitue déjà la moitié des investissements qui ont été effectués en 2008.

Nous sommes donc sur la bonne voie, certes, nous avons eu raison de ne point augmenter les impôts sur le revenu et le bénéfice des personnes physiques et des personnes morales, mais nous devons rester vigilants. Un proverbe espagnol, pour rester dans l'actualité sportive, dit « la prudence ne prévient pas tous les malheurs, mais le défaut de prudence ne manque jamais de les attirer. » Restons donc prudents pour cette année et pour les années futures.

Je terminerai par remercier tous les membres de la Commission financière. J'ai vraiment plaisir à présider cette commission depuis maintenant trois ans et je dois dire que, malgré les différences politiques qu'on peut connaître, le travail au sein de cette commission a toujours été parfaitement loyal et cordial. Je crois que c'est un point positif aussi pour la commune et le soutien au Conseil communal.

Fort de ces longues remarques, la Commission financière vous demande, à l'unanimité, d'approuver les comptes 2008 de la commune, comme le fait d'ailleurs l'organe de révision cette année sans aucune réserve, contrairement à l'année passée.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour ces précisions. On voit qu'une commission qui travaille bien se concentre sur l'essentiel. Je m'adresse aux représentants des groupes pour qu'ils fassent leurs remarques d'ordre général sur les comptes 2008. Dans un deuxième temps, on passera à l'examen de détail.

M. Jean-Daniel Savoy, Conseiller général. Le groupe PDC a pris acte avec beaucoup de satisfaction, d'autant plus qu'ils étaient totalement inattendus, des résultats positifs des comptes 2008, même s'ils sont dus en partie à des éléments extraordinaires, tant au niveau des produits que des charges, comme vient de l'expliquer tout à l'heure le président de la Commission financière.

Il tient à féliciter le Conseil communal qui, probablement aussi sous la pression de la Commission financière et du Conseil général, a su prendre les mesures adéquates pour comprimer les charges de manière substantielle, les bonnes surprises au niveau des rentrées fiscales faisant le reste. Par ailleurs, dans le domaine des dépenses, il n'est pas inintéressant de relever que le rapport du professeur Dafflon sur les comptes de Villars-sur-Glâne pour les années 2003 à 2007, souligne que notre commune dispose d'une autonomie résiduelle de 63 % dans ses choix dépensiers, ce qui est élevé par rapport aux autres communes fribourgeoises.

Cette situation démontre le bien-fondé des demandes réitérées de notre groupe ces dernières années, à savoir qu'une augmentation du taux de l'impôt aurait constitué une solution de facilité et qu'il existait d'autres pistes à explorer pour équilibrer les comptes, précisément au niveau des dépenses. Nous défendrons à l'avenir le maintien du statu quo en matière de politique fiscale.

Ces résultats favorables ne sauraient évidemment constituer un prétexte pour se reposer sur nos lauriers. En effet, l'endettement de notre commune, malgré une diminution de l'ordre de 6 millions en 2008, reste toujours beaucoup trop important, absorbant par là même une partie importante de nos ressources, au titre du service de la dette. Une réduction de cette dette à 40-50 millions, à moyen terme, malgré les investissements à venir, doit rester un objectif permanent de la politique financière communale pour ces prochaines années. En effet, l'endettement par habitant reste un des plus élevés des communes du canton. Il s'élève à

CHF 7'500.- alors que, par exemple, pour une commune proche comme Marly, ce montant n'est que de CHF 2'500.-.

Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2008.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Le groupe PCS/MO, après avoir pris connaissance des comptes 2008 et du message y relatif du Conseil communal, voit avec plaisir que la politique de rigueur budgétaire et de contrôle des dépenses commence à porter ses premiers fruits.

En effet, les chiffres présentés ce soir mettent en évidence un compte financier bénéficiaire de quelque 7,3 mios permettant une réduction de la dette brute de près de 6 mios, alors que l'endettement net diminue lui d'environ 12,5 mios, ramenant ainsi l'endettement net par habitant de CHF 8'940 à CHF 7'445.-. Pour rappel, la Ville de Fribourg est à environ CHF 3'400.- par habitant.

Attention toutefois à ne pas confondre optimisme avec aveuglement, car ce bon résultat est fortement influencé par une rentrée fiscale importante et imprévue de plus de 2 mios d'impôts sur les bénéfices et de 1 mio sur le capital d'une entreprise de la place.

D'autre part, une part non négligeable provient des investissements budgétisés pour 2008 qui n'ont pas, pour l'une ou l'autre raison, été exécutés mais sont repoussés.

Je me suis permis de faire une addition au niveau du compte des investissements 2008. Nous avons un total de crédit non utilisé définitif de CHF 155'000.-, de non utilisés provisoires de CHF 3'173'000.- en soustrayant déjà CHF 230'000.- de dépassements provisoires et des crédits disponibles provisoires de CHF 4'814'000.- qui ont déjà été votés.

Je tiens à remercier, au nom du groupe, le Conseil communal pour l'effort fourni en 2008 et pour l'encourager à continuer sur de si bons rails. Nous soutiendrons l'acceptation des comptes 2008 tels que présentés.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. CHF 3'800'000.-, c'est l'écart entre le résultat budgétisé et le résultat effectif. Et ce sera bien, d'un point de vue financier, le seul grief majeur à formuler à l'égard de notre Exécutif pour l'exercice écoulé. Car pour le reste, il faudra bien lui laisser la paternité de cette embellie comptable. Il y a certes nos entreprises qui nous font bénéficier, juste avant la crise économique, des derniers effets de la bonne

conjoncture qui régnait encore en 2008 avant les actifs bancaires toxiques et autres Madoff. Mais ce million de rentrées fiscales supplémentaires des personnes morales ne sera en effet qu'un épisode isolé. Pire, il faudra même craindre et surtout anticiper, sous cette rubrique, une forte baisse des recettes. Mais pour le solde de l'écart, CHF 2'800'000.-, outre l'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques, ce sont bien les économies réalisées au sein de tous les dicastères qui en sont l'heureuse cause.

Quelle meilleure démonstration de l'adage qui veut que lorsqu'on doit, on peut. Même les charges liées, réputées incompressibles, ont fait l'objet d'une surveillance particulière en vue de leur réduction, avec succès. En guise de bémol, on relèvera tout au plus quelques reports de dépenses qui viendront inmanquablement pénaliser les prochains exercices. Sur ce point, il sied de saluer la proposition de la Commission financière de créer une provision pour investissements futurs de CHF 500'000.- au risque de ternir, un chouïa, la performance financière de l'exercice.

Mais la vraie bonne nouvelle nous vient du bilan. Et plus précisément du passif du bilan. Cette fameuse dette communale qui tient lieu d'épouvantail au moment de voter un investissement. Figurez-vous que, contre toute attente, celle-ci a reculé de pas moins de CHF 13'000'000.-. Près de CHF 3'800'000.- proviennent des remboursements obligatoires, alors que l'excédent de recettes de CHF 1'300'000.- y contribue également. Il faut chercher les CHF 8'000'000.- restant dans les rubriques de l'actif du bilan. On y constate, en effet, une diminution des impôts à recevoir de près de CHF 6'000'000.-. Il s'agit là certainement de l'effet dû à l'avancement d'un mois de l'échéancier prévu pour le paiement des acomptes d'impôts communaux. C'est donc nous, contribuables bon payeurs, qui avons été sollicités pour réduire la dette. Pourquoi pas. Mais il faut savoir que cette arme ne tire en principe qu'une fois ; deux dans le meilleur des cas.

Mais revenons, pour clore ce chapitre, à notre dette. Il manque une explication pour environ CHF 2'000'000.-. Ceux-ci proviennent probablement d'un remboursement de créance à hauteur de CHF 2'800'000.- liée au centre scolaire de Villars-Vert. Dommage que le message soit si discret sur la justification de l'évolution, pourtant positive, de la dette communale. Doit-on y voir un excès de modestie de notre ministre des finances ? Mais restons humbles, en effet. Le ratio de la dette par habitant, bien que ramené à CHF 7'445.- et tributaire des effets de notre croissance démographique, ne fera pas perdre le sourire à nos communes voisines.

Pour conclure, sur le plan politique, le groupe libéral radical retiendra de cet exercice qu'il lui donne raison. Raison d'être persuadé qu'il existe toujours et encore un potentiel d'économies. Raison, dès lors, d'être plutôt optimiste sur l'évolution des finances communales à moyen ou long terme. Raison, par conséquent, de demeurer intransigeant sur le maintien de notre taux d'impôt.

Dans sa séance du 19 mai 2009, le groupe libéral radical s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'approbation des comptes 2008 de la commune de Villars-sur-Glâne.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le groupe socialiste a bien évidemment pris connaissance de ces comptes positifs avec un certain enthousiasme.

Nous sommes conscients que le résultat 2008 est exceptionnel en raison de différents facteurs déjà évoqués, et qu'il faut se garder de trop d'optimisme. Ces comptes montrent cependant que les efforts entrepris portent leurs fruits. Cela se remarque particulièrement au niveau de la dette, qui a pu être significativement réduite.

Nous constatons également que les efforts du Conseil communal ne s'arrêtent pas au vote du budget, puisque des solutions ont été trouvées pour réduire les charges de plusieurs postes prévus au budget. On voit donc que l'effort est permanent, ce qui est réjouissant.

Nous remarquons enfin que la commune dispose d'une certaine marge de manœuvre pour investir. Les projets doivent bien sûr être intelligemment sélectionnés et profiter à la plus grande part possible de la population, mais nous ne pouvons pas nous contenter d'une vision « 0 investissement ».

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal, et spécialement son ministre des finances, pour ses efforts et soutient donc ces comptes 2008 à l'unanimité.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Au niveau général, est-ce que toutes les interventions ont été faites ? Il semble que cela soit le cas. Nous allons entrer dans le détail et parcourir d'abord les comptes de fonctionnement par chapitre, ensuite par nature, les comptes des investissements et les comptes du bilan.

Nous commençons donc par les comptes de fonctionnement avec la procédure suivante : d'abord la parole est donnée au Conseil communal, puis à la Commission financière et enfin au Conseil général.

Chapitre 0 Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Au point 2902.313 Frais de nettoyage Ecole des Rochettes, une explication est attendue du Conseil communal au sujet de l'augmentation de ce poste par rapport aux comptes 2007.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il des remarques de l'assemblée ? Oui. On rassemble les interventions et ensuite le Conseil communal répondra.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Je remercie le Conseil communal d'avoir mis dans le message un tableau qui résume la situation de l'accueil extrascolaire. Cela nous éclaire un peu sur la situation effective. Il aurait été préférable de ne pas suivre simplement la classification et de mettre ensemble ce qui est traitement des animatrices, que ce soit pour midi ou pour le reste et contributions de parents.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Pouvez-vous citer les articles auxquels vous faites allusion ?

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. C'est à la page 6 du message et ce sont les numéros de comptes 210.310.30, 210.313, 210.452.10, 210.452.15 et 290.301.30. Il y a beaucoup de comptes, ce qui ne donne pas une grande transparence. Tout cela est résumé dans le tableau de la page 6 qui mériterait d'être clarifié de la manière que j'ai indiquée.

J'aimerais souligner que ce service est quelque chose de très utile et indispensable pour les parents. Il permet aux mères d'exercer leur profession avec tout ce que cela comporte d'avantages pour elles-mêmes et leur épanouissement et pour leur apport à la société.

La question que je me pose depuis un certain temps, et je l'ai déjà souligné en Commission financière, est que le financement de ce service indispensable ne pourrait-il pas être amélioré. Je pense surtout à l'adoption d'une échelle des tarifs qui tienne mieux compte des possibilités de participation des parents, surtout ceux qui ont des salaires cumulés élevés. Si je prends le tarif existant, qu'on retrouve sur le site internet de la commune, le 1^{er} groupe de personnes arrivent à un salaire cumulé de CHF 3'000.- par mois et, en utilisant complètement les possibilités offertes, paient CHF 21.- par semaine. Le dernier groupe de salaire de CHF 15'000.- et plus paie CHF 72.- par semaine pour le même service. J'en conclus donc que les parents qui gagnent au moins 5 x plus paient 3,5 x de plus seulement pour le même service. Autrement dit, les classes de salaire plus élevées paient proportionnellement moins que les classes de salaire les plus basses. Je trouve que ce n'est pas tout à fait souhaitable. Je n'aimerais en tout cas pas que pour ce service, encore une fois indispensable, les salaires dépassant CHF 15'000.- soient subventionnés par la commune pour recevoir ce service. Je ne sais pas si c'est le cas, je pose la question. Mais il me semble que la première chose qu'il faudrait faire serait d'examiner quelle est la répartition des enfants de l'accueil par classe de salaire, je ne sais pas si le Conseil communal l'a, et voir comment on pourrait appliquer ce tarif.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci de cette intervention. Est-ce qu'il y en a d'autres sur ce chapitre ? Je souhaite donner la parole au Conseil communal.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Pour le point 2902.313 Frais de nettoyage, l'augmentation de CHF 17'000.- du budget à CHF 24'000.- dans les comptes concerne une commande anticipée de fin d'année de matériel d'entretien et d'hygiène. Nous avons donné des directives de manière à ce que les commandes soient faites en début d'année et non en fin d'année, de façon à ce qu'elles ne soient pas comptabilisées dans le compte précédent. Cela veut dire aussi que le matériel, qui a été commandé, est en réserve et on devra trouver la différence sur les comptes 2009.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Voilà une réponse plus facile que la suivante. Mme Savoy.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Je vais vous expliquer le contenu du tableau de la page 6. Dans « matériel AES », il y a tout ce que nous achetons pour les goûters, les jeux nécessaires au bon fonctionnement et différentes petites choses. Dans le compte 210.313 AES repas de midi, il y a uniquement les factures pour le repas en lui-même. Dans le compte 210.452.10 Participations des parents AES, ce sont les factures que nous adressons aux parents qui mettent leurs enfants dans les différentes structures du matin et de l'après-midi, mais cela n'englobe pas le repas de midi (cf. demande du groupe radical de pouvoir différencier ces deux choses). Dans le 210.452.15 Participations des parents AES midi, il s'agit de la facturation aux parents des tranches horaires de midi. En plus du prix coûtant du repas, soit CHF 7.50, il y a deux heures d'encadrement facturées. Sous 290.301.30, ce sont les traitements de toutes les animatrices, qu'elles travaillent à midi, avant l'école le matin, sur les alternances ou l'après-midi. Ce n'est pas possible de ventiler, puisque ces personnes sont, d'une part, mensualisées et, d'autre part, travaillent aussi bien à 6h45 le matin qu'à 16h ou à midi. Pour cette raison, il n'y a qu'un compte de traitements « animatrices ». Au sujet de la présentation, on regardera si vous pouvez nous donner des idées.

Vous avez soulevé deux ou trois choses concernant le tarif existant. Comme vous l'avez dit, le tarif est différencié. Des augmentations ont été faites pour cette rentrée scolaire 2008/2009. Le Conseil communal a pris connaissance des prix coûtants que nous avons estimés et a décidé de certaines augmentations pour toutes les tranches horaires. Nous avons aussi facturé prorata temporis les tranches de l'alternance qui sont plus longues que les tranches avant ou après l'école.

Nous possédons un tableau interne de la proportion des familles à haut et à bas revenu. Ces éléments sont connus du Conseil communal, mais je ne les ai pas ici. Dans ce tableau, on voit combien d'enfants ont des parents avec des salaires cumulés, avec un seul salaire ou des pensions alimentaires. On sait combien il y a d'enfants dans chaque tranche horaire.

Nous avons comparé nos tarifs avec ceux pratiqués à Fribourg où, par exemple, en gagnant entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.-, l'accueil de midi avec le repas à CHF 7.50 revient à CHF 30.- par enfant. C'est dire que les personnes qui ont beaucoup d'argent ne les envoient plus. Si nous avons décidé de ne pas trop augmenter les hauts tarifs, c'est pour permettre aux gens plus aisés d'inscrire leurs enfants. Mme Meyer pourra le dire aussi, les crèches connaissent le même problème. Si les parents très aisés doivent payer énormément, ils se tourneront vers d'autres solutions, telles qu'une jeune fille au pair qui arrive à tout faire s'ils ont une maison et de la place. On risque d'avoir un effet pervers, en ce sens que les

personnes qui collaborent beaucoup par leur argent ne viennent plus et, de ce fait, on n'a pas non plus les bonnes rentrées. En établissant les premiers tarifs, il y a quelques années, nous avons regardé que les personnes à très haut revenu sont aussi celles qui paient le plus d'impôts et la masse des impôts doit pouvoir profiter à tout le monde. Je ne vous dirai pas qu'on va augmenter les tarifs, c'est une question politique qu'on pourra examiner pour le budget 2010.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Voilà l'explication de la part du Conseil communal. Est-ce que M. Colombo est satisfait de cette réponse ?

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Merci beaucoup pour vos explications. La question que je vous posais et que je pose aussi au Conseil communal est : est-ce normal qu'il y ait un saut entre la 1^{ère} classe de salaire et la dernière multiplié par 5. Si je fais le calcul, une famille monoparentale, qui utilise la totalité des services offerts, payera dans la 1^{ère} catégorie de CHF 3'000.-, CHF 21.- par semaine ; pour ceux qui gagnent CHF 15'000.-, cela fait CHF 72.- par semaine, environ CHF 300.- par mois. Je ne crois pas que vous trouviez une jeune fille au pair pour ce prix-là.

M. Pierre-Yves Moret, Président. M. Colombo, je rappelle qu'on est dans les comptes. Il s'agit d'une réflexion à laquelle le Conseil communal pourrait répondre ultérieurement si vous êtes d'accord.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Je n'aborde pas la question, mais c'est ça le problème. Au fond, sur ce problème, je n'ai pas eu de réponse.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Pour les comptes, les choses sont claires concernant les postes mentionnés. Y a-t-il encore des interrogations pour le chapitre 2 ?

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Une remarque sous le poste 355.390 Salle Mummenschanz. La Commission financière a été informée des différents problèmes rencontrés avec ce bâtiment. Elle a pris note que le Conseil communal suit de près ce dossier pour y remédier et qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour récupérer auprès de ses partenaires leurs participations financières.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Au point 400.351.10 Participation frais construction et rénovation hôpital Bertigny III, la Commission financière souhaite une explication au sujet de cette dépense liée dont le montant figurant dans les comptes 2008 est nettement inférieur à celui budgétisé.

M. Pierre-Yves Moret, Président. On continue avec le Conseil général, il y aura ensuite réponse aux questions.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Erika Schnyder, Syndique. En ce qui concerne ce poste, cela peut paraître très étonnant qu'il y ait une si forte diminution. Il s'avère, en effet, qu'il y a eu quelques difficultés dans l'avancement de la construction de Bertigny III (recours contre une adjudication), ce qui a retardé les travaux et les demandes d'acomptes de l'Etat, consécutivement, ont également été retardées. Raison pour laquelle nous n'avons pas dépensé les montants qui nous avaient été donnés à l'époque du budget par le Canton. Ceux-ci ont été reportés sur le budget 2009.

Je peux vous dire - j'ai demandé confirmation de cela à Mme la directrice de la santé publique - que les montants figurant au budget seront respectés, parce que l'Etat a tenu compte des retards qu'il faudra combler pour réaliser ce bâtiment.

M. Pierre-Yves Moret, Président. La Commission est-elle satisfaite ?

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Oui.

Chapitre 5 Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Sous le point 620.314.32 Aménagement éclairages publics, la Commission financière souhaite que le Conseil général soit renseigné sur la forte diminution de ce poste par rapport au budget 2008. Sous le poste 620.318.60 Frais d'études pour aménagement de détail, la Commission financière a pris note que la réduction de ce poste provient du fait que des études ont été abandonnées et qu'il ne s'agit en aucun cas de report.

M. Pierre-Yves Moret, Président. On continue avec les remarques du Conseil général.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Une petite remarque anecdotique au point 620.314.10 Déblaiement de la neige et sablage des routes. Comme tout le monde a pu le remarquer, nous avons eu un hiver fort rigoureux qui a fait augmenter de plus de 100 % nos dépenses de 2007. J'aimerais savoir s'il s'agit de sablage ou de salage et sablage.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il encore d'autres questions ? Nous avons donc trois questions posées au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Concernant le poste 620.314.32, la différence est due à un budget de CHF 55'000.- prévu pour améliorer l'éclairage des passages piétons surtout à proximité des écoles. Malheureusement, nos services techniques ont été un peu débordés - vous le remarquez notamment dans le traitement des charges du personnel administratif qui ont nettement diminué - et n'ont pas pu procéder à ces investissements pour les passages piétons. C'est une mesure qui a été reportée et qui est prévue dans le budget de cette année. Heureusement d'ailleurs qu'on ne l'a pas fait l'année passée, parce que les normes ont changé ; il y a moins de passages à améliorer.

Pour répondre à M. Grenier, il s'agit du salage et du sablage des routes.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Et concernant le poste 620.318.60 ?

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. C'était uniquement une constatation. Je n'attendais pas de réponse.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Ce n'est pas un report. Par contre, les études se poursuivent pour l'aménagement et d'autres domaines.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Concernant le point 720 Ordures ménagères, la Commission financière a pris note qu'une réflexion a été entamée par le Conseil communal pour trouver des solutions pour tenter de réduire les coûts importants affaissant à ce poste et parvenir à l'équilibre financier.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 8 Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Je reviens sur ma remarque faite lors du rapport général et ma question à Mme la Syndique sur le poste 900.402.10 Impôt spécial sur les immeubles des sociétés et fondations. Pouvez-vous nous dire ce qu'il va advenir de ce revenu ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. C'est très volontiers que je vous indique, hélas, que le Grand Conseil a purement et simplement biffé cet impôt spécial, sur proposition du Conseil d'Etat, je m'empresse de le préciser. Dès lors, ce n'est pas encore déterminé, mais je pense que ce sera pour l'exercice 2011 et il n'y aura plus ce montant ni au budget ni aux comptes.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Ce n'est pas une information optimiste. Le Conseil général a-t-il des remarques ?

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Au compte 900.402 Contribution immobilière, on observe une diminution d'environ CHF 300'000.-, ce qui, sans explication, pourrait laisser à penser qu'un parc immobilier de CHF 120'000'000.- s'est volatilisé. Y aurait-il éventuellement des exonérations ?

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. C'est sûrement le dernier cas de ce qu'on appelle les surestimations des années antérieures. Sous l'angle de la contribution immobilière, le calcul se fait de la même manière que pour les autres impôts. Il s'agit d'estimations dont on s'est rendu compte qu'elles étaient trop élevées et il a fallu corriger. Voilà l'explication relative à ce résultat qui peut paraître surprenant.

Ce n'est pas facile d'estimer la contribution immobilière, vous l'avez vu dans le rapport de l'organe de contrôle, parce que vous imaginez bien que le parc immobilier de Villars-sur-Glâne bouge. Quand il y a des nouveaux immeubles, il faut un certain temps pour avoir leur valeur fiscale. Cela ne se fait pas nécessairement rapidement et d'autant moins rapidement parfois qu'on n'a pas forcément l'identité entre l'habitant et le propriétaire, cela peut être une société qui est propriétaire, les chiffres viennent plus tardivement. Contrairement à ce qu'on avait pensé et estimé, il faut qu'on soit de ce point de vue aussi plus modéré que maintenant.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour ces informations. Y a-t-il encore d'autres interventions dans la salle ?

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Mon intervention au chapitre 9 concerne le poste 900.406 impôts sur les chiens. C'est un très petit montant et c'est parce qu'il est petit que je me permets d'intervenir. J'ai constaté, depuis les comptes 2007 jusqu'aux comptes 2008, une diminution de CHF 300.-. Etant donné que les impôts sont basés sur des estimations, je ne sais pas si le Conseil communal a fait un recensement des chiens. Mon chien Banette a rendu l'âme l'été passé, paix à son âme, et je ne sais pas si c'est cela qui contribue à cette diminution. Plus sérieusement, est-ce que la commune de Villars-sur-Glâne est obligée de percevoir cet impôt. Je me pose la question, parce qu'un impôt qui rapporte CHF 16'000.- n'est plus vraiment un impôt. Il nécessite une administration qui coûte peut-être plus qu'il ne rapporte. Je conçois bien que cela réponde aux critères de l'objectif pollueur-payeur, puisque les chiens sont des pollueurs. Là encore, il n'y a pas de péréquation entre les chiens selon leur poids ou selon leur degré de propreté. Je trouve l'administration bien compliquée. Cela représente CHF 1.50 par habitant. Est-ce qu'il ne serait pas temps d'abolir cet impôt ? Je

termine en disant que je ne lutte pas pour ma paroisse, puisque Banette a été déclaré irremplaçable et qu'il ne sera pas remplacé.

M. Pierre-Yves Moret, Président. L'humour étant présent dans la lecture des comptes, nous nous réjouissons d'entendre la réponse du Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je ne suis pas propriétaire de chien non plus, mais je vais essayer de vous répondre avec un peu d'objectivité. Je n'ai aucune idée. Je dois vous avouer que cela ne m'a pas empêché de dormir. Je ne sais pas si l'impôt sur les chiens est obligatoire ou non. Nous allons regarder. En partant de l'hypothèse qu'il ne soit pas obligatoire, je vous donne mon opinion personnelle : même si ce n'est pas beaucoup d'argent, le Conseil communal sera, je l'espère, du même avis que moi, je crois qu'il faut quand même laisser l'impôt sur les chiens puisque, par les temps qui courent, CHF 16'000.- c'est toujours ça. Et je ne pense pas que cela doit être l'impôt le plus compliqué à encaisser dans la commune de Villars-sur-Glâne. Je demanderai encore des précisions à mon comptable.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Si vous permettez M. le Président, étant moi-même propriétaire de chiens, je suis dans la même situation que M. Chavaz puisque j'ai perdu trois chiens. Cela fait une très nette diminution de l'impôt. Tout cela pour vous dire que c'est la Préfecture qui encaisse l'impôt pour chiens. Je pense que le travail administratif de la commune est réduit à la portion congrue, car la Préfecture fait tout l'exercice. Maintenant on a compliqué les choses puisque les chiens ont l'obligation d'être pucés. Je rassure les honorables Conseillers généraux, cette obligation ne s'étendra pas aux enfants ni aux vieillards, mais on pourrait le craindre puisque bientôt les chats auront l'obligation d'être pucés. Mais on ne leur demandera pas un impôt bien qu'ils soient tout aussi pollueurs que les chiens. Cela dit, la Préfecture fait tout l'exercice. Comme le chien a une puce, la puce est gérée par ordinateur et les données sont transmises automatiquement. Je pense, comme notre ministre des finances, que l'économie qu'on ferait de la suppression de l'impôt sur les chiens serait dommage. Même moi-même, contrairement à M. Chavaz, je serais plutôt intéressée à ce que l'on baisse les impôts pour chiens. Pas pour moi, car je peux encore me permettre de payer cet impôt, mais je connais plusieurs personnes, dont des personnes âgées, qui ont de la peine à recourir à cet exercice.

M. Charles Ridoré, Conseiller général. J'ai moi aussi contribué à la diminution, parce que j'ai perdu un chien. Comme malgré tout, on a reçu l'avis de paiement de la Préfecture, on s'est plaint auprès du Préfet. Là, nous en avons appris de belles. Le Préfet nous a dit qu'en

fait c'est calculé au service des finances et c'est transmis à la Préfecture pour envoi aux familles. Donc c'est plus compliqué et plus croustillant encore que ce qu'on croit.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Il est important d'informer tout le monde, spécialement le public, que le Préfet est le fils de l'intervenant qui vient de parler. Y a-t-il encore d'autres interventions sur ce poste ? Y a-t-il, sous le chapitre 9, d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons terminé avec ce chapitre.

Nous passons maintenant aux comptes de fonctionnement par nature, puisque c'est un récapitulatif de ce qui a été vu. Y a-t-il des remarques ?

Comptes de fonctionnement par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous passons aux comptes des investissements et aux comptes du bilan. Y a-t-il des remarques ?

Comptes des investissements

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Comptes du bilan

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Avez-vous, dans les groupes, des remarques conclusives avant que nous passions au vote final ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous soumetts la question suivante.

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2008 ?

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

8. Rapport de gestion 2008

M. Pierre-Yves Moret, Président. Vous avez pu en prendre connaissance. En général, on part de l'idée que c'est un acte d'information qui ne nécessite pas de commentaire, si ce n'est que je tiens à dire que l'administration a fait un excellent travail. Tous les services se sont appliqués pour faire des rapports détaillés, circonstanciés, nous permettant de bien comprendre l'ampleur des activités. Je remercie tout le monde.

La séance est interrompue pendant 10 minutes.

9. Information concernant la deuxième année d'école enfantine

M. Pierre-Yves Moret, Président. Comme vous le savez, le Conseil général a toujours le souci d'anticiper les questions plutôt que de se retrouver devant des messages où tout est cuit, où tout est déjà ficelé, sans savoir ce qu'il y a derrière, si bien qu'on est des fois mal à l'aise.

Raison pour laquelle, Mme Savoy, avant de nous présenter un message, va simplement nous informer ce soir sur la question de la 2^e année d'école enfantine. C'est un travail d'anticipation que fait le Conseil communal à cet égard.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Le Conseil communal avait pour souci de construire des locaux pour cette 2^e enfantine obligatoire, mais il avait également le souci des cordons de la bourse, étant donné qu'une école coûte en principe très cher. Aucune salle n'est disponible dans aucun des trois bâtiments scolaires pour permettre d'ouvrir des nouvelles classes enfantines. Comme ces classes seront à deux degrés, cela doublera le nombre de classes.

Le Conseil communal avait créé un groupe de réflexion sur l'école. Dans un premier temps, on avait réfléchi à une école au Platy avec une nouvelle répartition des élèves. Mais un projet tel que celui-ci coûtait relativement cher. Nous avons poussé notre réflexion pour voir ce qu'on pourrait faire sur les sites des écoles existantes. Les surfaces à disposition ne sont pas énormes, mais néanmoins d'après notre étude, nous pourrions installer des pavillons.

Je vous montrerai tout à l'heure au rétroprojecteur à quoi ils ressemblent. Ce sont des pavillons en bois de conception minergie et modulaires. Ils peuvent se mettre les uns à côté des autres, voire les uns sur les autres quand l'impact au sol n'est pas grand. Avec un minimum de frais, les pavillons peuvent durer 15 ans voire plus s'ils sont bien soignés. Ils auraient l'avantage d'être réalisés rapidement, puisque construits en atelier. Il y avait eu quelques réflexions parmi vous disant que, puisqu'on participe bon gré mal gré au pot commun, autant introduire ces classes enfantines le plus rapidement possible. La construction d'un bâtiment scolaire ne nous permettrait pas de construire une école opérationnelle avant 2013-2014, alors que ces pavillons modulaires, installés sur les sites des écoles, permettraient d'envisager l'introduction de la 2^e enfantine dès la rentrée 2010-2011. Le Conseil communal pense que c'est une bonne chose de ne pas payer inutilement pour des pots communs et cela ne modifie pas trop l'environnement et la répartition des enfants de nos différents quartiers.

Nous commanderions trois pavillons pour Villars-Vert, deux pour Cormanon et deux pour les Rochettes, avec peut-être, dans le futur, l'option d'un troisième pavillon si les enfants des classes enfantines devaient fréquenter l'accueil extrascolaire en grand nombre. Nous n'avons pas beaucoup de place. L'accueil extrascolaire des nouveaux enfants portera sur une réflexion plus globale.

Pour Cormanon, nous prendrons aussi les locaux du 1^{er} étage de l'ancienne administration communale. Vous vous souvenez que nous avons déjà récupéré les locaux du bas réservés à l'accueil extrascolaire. Nous allons réaffecter les locaux du 1^{er} étage, dans un premier temps ceux du Conseil communal et du carnotzet. Evidemment, ces locaux ne se prêtent pas à des classes primaires, parce qu'ils ne sont pas vraiment droits, mais M. Ducrot trouvait intéressant de les réaffecter pour des classes enfantines.

En faisant des estimations grossières, sans mise à l'enquête ni appel d'offres, mais en contactant l'une ou l'autre entreprise qui fabrique ces pavillons, et en ajoutant un chiffrage par Mme Duvoisin des transformations de deux locaux en classe, on aurait, grosso modo, sept pavillons et deux salles pour environ 2 millions, ce qui est relativement peu par rapport à une école de neuf classes.

Je peux vous montrer sur un transparent à quoi ressembleraient ces pavillons en bois. On peut les avoir avec des surfaces brutes, colorées, il y a tout un panel, nous n'avons pas fait d'option. Ceux que je vous montre sont bleus. C'est plus sympathique que les pavillons que certains ont connu à l'ECDD. C'est un peu comme des legos. Les vestiaires et les sanitaires

se trouvent au milieu. Les pavillons peuvent aussi être l'un sur l'autre et cela se démonte. Si on voit que la population d'un quartier diminue, vieillit et que la ville, dans quelques années, se développe ailleurs, ces pavillons peuvent être déplacés.

Voilà où nous en sommes de notre réflexion. Nous allons vous soumettre un message beaucoup plus détaillé dans le courant de cet automne pour être prêt pour la rentrée 2010-2011. C'est une information un peu succincte, mais c'est l'optique aussi de nos finances d'aller vers quelque chose. Nous en avons fait part à l'instruction publique et M. Gurtner m'a envoyé un mail en disant que c'était très agréable de voir que l'on pouvait innover dans certaines choses pour faire entrer en vigueur ces deux années enfantines le plus rapidement possible. Je réponds encore volontiers à quelques questions si vous en avez.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Le but était de donner une information. Cela permet de se rendre compte que toute la commune veut être prête le moment voulu, mais sans hypothéquer l'avenir tant au niveau de l'affectation des terrains de la commune que de dépenses démesurées. Avez-vous des questions ? Il semble que les informations de Mme Savoy soient tellement claires que nous serons prêts, lorsqu'un message sera présenté, à comprendre la logique qu'il y a derrière.

10. Elections à la présidence et à la vice-présidence

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je crois que vous êtes impatients de savoir ce qui va se passer sous ce point 10. Je rappelle que les élections qui vont suivre vont se faire au scrutin de liste, conformément à l'article 46 de la loi sur les communes. Nous allons, bien sûr, commencer par l'élection à la présidence. Tout naturellement, je pose la question : avez-vous des candidatures à proposer ?

M. Hubert Schaller, Conseiller général. Le groupe PDC a le grand plaisir de vous proposer à la présidence du Conseil général M. Marius Rudaz, notre actuel vice-président.

Il y a beaucoup de bonnes raisons pour nommer M. Marius Rudaz à notre présidence. M. Rudaz est membre de notre Conseil général depuis 1996. Il est également membre de la Commission d'aménagement depuis 1998. Nous l'avons bien compris, pour une partie du Conseil général, les années jouent un rôle important pour l'occupation de cette fonction et nul ne saurait remettre en question le fait que cette condition soit maintenant amplement remplie.

En ce qui concerne ses origines villaroises et son ancienneté dans la commune, M. Marius Rudaz est aussi en bonne position pour lâcher ses concurrents au sein du Conseil général. En effet, né le 22 mai 1961, M. Rudaz est le septième et dernier enfant de la famille Rudaz-Gross à Bertigny-Villars-sur-Glâne, commune à laquelle il voue une fidélité à toute épreuve. Ses années d'ancienneté à Villars-sur-Glâne ne laissent donc planer aucun doute sur sa légitimité à devenir le premier citoyen de la commune, où il réside à Cormanon avec sa femme et ses trois filles en âge d'école primaire.

M. Marius Rudaz est agriculteur. Il a été durant 6 ans employé agricole chez son père à Bertigny. Puis depuis 1985, il a constitué une communauté-frères avec un frère aîné pour exploiter les terres à Bertigny et à Cormanon. En 1987, il a passé sa maîtrise fédérale. Depuis 2001, il est membre du Conseil d'administration de la coopérative agricole Agri-Sarine et depuis 2004 président de l'Association suisse des paysans catholiques.

Voilà de bonnes raisons pour lesquelles, durant toutes ces années de Conseil général et durant son année de vice-présidence, M. Rudaz a su, par sa patience, son écoute et la pertinence de ses interventions, semer des graines qui devraient lui permettre de récolter aujourd'hui le fruit de la présidence, et c'est le bouquet, à la Grange. Alors toi Marius, aide-nous une année durant à garder les pieds sur terre et à faire nôtre ton bon sens, et vous membres du Conseil général, foin d'hésitation, votez Marius.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Une autre proposition oserait-elle sortir de cette assemblée ? Formellement, aucune autre proposition ne se fait. « Personne n'a le courage » dit notre vice-président. Ce n'est pas une question de courage, c'est une question de reconnaissance. Toujours est-il que je vous propose une seule candidature, celle de M. Marius Rudaz. Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins.

C'est vraiment un record, chers Collègues, 42 Conseillers généraux présents, 42 voix pour M. Marius Rudaz.

M. Marius Rudaz est élu avec 42 voix.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Mon cher Marius, je te félicite pour ta brillante élection à la présidence du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Cela a été un plaisir pour moi de pouvoir travailler toute l'année à tes côtés et de connaître un peu plus l'homme qui, quelles que soient les saisons, parcourt sans relâche notre commune et connaît comme personne tous

ses coins et recoins. Bravo Marius, je te passe la parole, non sans te souhaiter une présidence pleine de satisfaction.

M. Marius Rudaz, Vice-Président. Je vous remercie pour cette élection. Je pense que vous êtes conscients que la démocratie est importante. La démocratie peut jouer seulement quand on soutient des minorités et qu'on leur donne une voix. C'est ce que vous avez fait ce soir.

Je représente plusieurs minorités :

- celle de mon groupe du centre, en minorité par rapport à un autre parti
- celle des porteurs de chapeaux, n'est-ce pas Mme la Syndique
- celle de la langue et je trouve que c'est bien que vous donniez une voix aux minorités linguistiques. Peut-être que la prochaine fois, ce sera une minorité linguistique qui viendra de plus loin que la Singine.
- celle de ma profession. J'ai bien de la peine à faire comprendre aux citoyens les soucis d'un agriculteur dans une commune aussi urbanisée. Mais j'ai quand même l'impression que beaucoup de gens aimeraient savoir comment on peut encore produire des denrées alimentaires dans une commune si urbanisée et industrialisée. Il y a beaucoup de discussions très intéressantes.

Je vous remercie et je profite de l'occasion pour vous dire que, concernant le message sur le terrain de foot, je me suis abstenu et il y a une raison. J'invite les responsables du FC Villars à venir chez moi, lors de l'apéritif, pour que je leur explique pourquoi je me suis abstenu. Je ne voulais pas voter, parce qu'une partie du terrain de foot sera sur le terrain qu'on exploite et j'ai pris l'habitude, quand un message me concerne en tant qu'exploitant, de m'abstenir. Je pense que, comme je ne suis pas propriétaire, je n'ai pas besoin de me récuser, mais je n'entre pas dans le débat.

Pour la suite, on se verra au mois de septembre, on va déjà se débrouiller entre nous. Merci beaucoup.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Du Marius de qualité. On va en profiter pendant une année, ce sera génial.

Maintenant nous devons élire un vice-président ou une vice-présidente. Nous attendons les propositions des groupes.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. J'ai le plaisir, au nom du groupe socialiste, de vous proposer M. Benjamin Gasser pour ce poste de vice-président. C'est quelqu'un qui est aussi solidement ancré à Villars-sur-Glâne, puisque à part ses deux premières années passées à Fribourg, il a toujours habité notre commune.

C'est quelqu'un d'actif dans de nombreux domaines, que nous vous présentons. Après avoir obtenu son diplôme d'enseignant primaire, il va se lancer à la rentrée dans un master en journalisme.

Au rayon politique, il est élu au Conseil général depuis 2006 et est délégué à l'Assemblée des communes pour les services médico-sociaux, délégué à Coriolis promotions et infrastructures, membre de la Commission scolaire et de la Commission des sports. Il est également actif à la Jeunesse socialiste et vice-président du Parti socialiste de Sarine-Campagne.

C'est aussi un grand sportif - il a d'ailleurs remporté le tournoi de bowling des jeunes de partis la semaine dernière - qui pratique l'unihockey, le badminton en tant que membre du club de Fribourg et chef technique à Villars-sur-Glâne, ainsi que le tennis, le ping-pong, le vélo, le ski, etc. Vous savez donc à quoi vous attendre pour la course du Conseil général.

Il est enfin actif dans les scouts de Villars-sur-Glâne et joue dans la troupe « Nouveau théâtre ».

Nous vous proposons un candidat plein d'énergie et qui, par ses multiples engagements, dispose déjà d'une bonne expérience dans l'organisation et les relations humaines. Il fera, à n'en pas douter, un excellent vice-président.

Je vous remercie de lui faire bon accueil.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci de cette proposition. Y en a-t-il d'autres ? Apparemment pas. Nous avons un seul candidat, M. Benjamin Gasser, proposé par le Parti socialiste pour la vice-présidence. Comme précédemment, nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins.

Est élu M. Benjamin Gasser avec 34 voix.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Bravo à Benjamin Gasser.

Je tiens à te féliciter pour cette brillante élection. Et surtout, voici la phrase habituelle : le vice-président ne parle pas, mais agit. Il y a une sortie automnale à organiser et je crois que le niveau d'exigences des sorties est très élevé. Nous sommes convaincus que tu vas, là aussi, nous faire plaisir comme Marius l'a fait l'année passée.

Pour le reste, sache que tu peux compter sur un président et un Bureau. Les scrutateurs ne sont pas que des gens qui comptent des voix. Ils pensent, organisent et font en sorte que les séances du Conseil général soient riches, vivantes et apportent un plus à la commune.

M. Benjamin Gasser, Conseiller général. Je vous remercie de votre soutien et je tiens à dire que je représente moi aussi une minorité, comme Marius, celle des jeunes. Il est vrai qu'en politique il n'y en a pas énormément. Au sein de notre Conseil, c'est aussi une minorité réelle. Je me réjouis de travailler avec Marius pour cette année de vice-présidence.

Je tiens à remercier ma maman qui est ici au fond de la salle, sans qui je ne serais pas là, et ma copine, car si je n'étais pas là, elle ne serait pas là non plus. Je les remercie d'avoir supporté les neuf points de l'ordre du jour et d'être restées sagement au fond de la salle jusqu'à mon élection.

Je vous remercie beaucoup.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Avant de laisser la parole à Mme Schnyder, je vais quand même annoncer que des voix éparses ont été attribuées :

1 voix à M. Nicolas Buntschu

1 voix à Mme Josiane Brique

6 bulletins blancs.

Mme Erika Schnyder, Syndique. M. le Président sortant du Conseil général, c'est avec grand plaisir que je vais vous adresser quelques mots, tout d'abord pour vous remercier de cette année présidentielle qui vient de s'écouler. Vous avez pu constater qu'on arrive très vite au terme de son mandat. Une année c'est beaucoup et peu à la fois. Cela permet d'enrichir son expérience professionnelle, de voir un tas de choses, mais une fois qu'on est parfaitement au point, il faut déjà céder son fauteuil au suivant.

Néanmoins, M. le Président sortant, vous avez été un président issu du sérail social, je dirais, et par là un président communicateur. Il paraît que les gens qui travaillent dans le social ne sont pas très terre à terre, mais savent communiquer. Vous avez été un exemple de communication. Vous avez aussi apporté une touche d'humour, une touche de tendresse dirais-je presque, à cette assemblée et c'était tout à votre honneur d'amener quelque chose d'inhabituel dans une assemblée politique.

Je me plais toutefois à souligner qu'à Villars-sur-Glâne, les rapports entre les deux Conseils sont toujours excellents, malgré quelquefois des querelles partisans, mais qui ne portent pas vraiment à grande conséquence. Je dirais que vous, M. le Président sortant, vous avez été très attentif à faire cohabiter ces deux tendances, l'Exécutif et le Législatif, dans une particulière et belle harmonie. Harmonie pas toujours facile à avoir parce qu'au cours de votre année, à l'exception de ce soir qui a été pour nous une sorte de soirée bénie, il y a eu quand même pas mal de difficultés liées à la situation financière de la commune, liées aussi à plusieurs projets qui ont été mis à mal, non pas par le Conseil général, mais par la force des choses. Et cette force des choses tient surtout au nerf de la guerre qui est, comme chacun le sait, l'argent.

Néanmoins, l'ambiance a toujours été extrêmement agréable. Il y a même eu des moments assez cocasses. Vous me permettrez de ne pas les citer, mais de rappeler quand même que ces moments ont bel et bien existé. Ce sont des moments qui existent dans toute vie d'un politicien, qu'il soit d'une minorité ou d'une majorité. On doit se faire les dents, on doit se faire une certaine expérience, expérience que vous avez maintenant acquise et qui vous permettra sans doute d'appréhender l'avenir avec une énorme sérénité et peut-être aussi dans les années futures de songer à briguer un poste à l'Exécutif de la commune.

Quoi qu'il en soit, M. le Président sortant, au nom de mes collègues du Conseil communal, mais j'aimerais aussi me faire la porte-parole de vos collègues du Conseil général, je tiens à vous adresser nos sincères remerciements pour votre brillante année de présidence et pour l'engagement sans faille que vous avez manifesté au cours de cette année. Bon vent pour votre future carrière, si vous me passez l'expression.

Je voudrais également m'adresser à notre nouveau président terrien. Je suis moi-même très attachée à la terre, parce que je suis Taureau et que le Taureau est un signe de terre. J'ai donc une sensibilité particulière pour les gens qui travaillent la terre et les gens qui sont proches de la nature. En ce sens, M. le nouveau Président du Conseil général, je suis certaine que vous saurez apporter à cette assemblée le bon sens paysan dont on loue les

vertus, surtout par les temps qui courent, que vous saurez également amener une certaine fraîcheur, fraîcheur qui vient de la nature, mais qui vient également du fait que vous faites aussi de la politique simplement, comme vous respirez, comme vous travaillez.

Je suis certaine que la transition se fera dans les meilleures conditions, puisque vous avez su épauler notre président sortant pendant une année et que vous allez prendre le relais dans une certaine continuité qui sera bénéfique pour le Conseil général comme pour le Conseil communal. Vous allez devoir également affronter des tempêtes que seront les prochains comptes qui ne seront malheureusement pas ceux qu'on a eus ce soir. Mais je suis persuadée que vous saurez faire également preuve de l'harmonie et de la modération qui siéent à une assemblée d'élus pour traiter avec toute la sérénité voulue, même dans les situations les plus difficiles, les objets qui lui sont présentés. Je me réjouis donc de faire un bout de chemin avec vous M. le Président et vous souhaite également bon vent pour cette future année de présidence.

Vous serez épaulé à cette occasion par une autre minorité comme on l'a dit, par Benjamin, avec lequel également je me réjouis de travailler et avec moi, tout le Conseil communal, même si Maman et la copine se réjouiront beaucoup moins. C'est une grande épreuve. Il y a pas mal d'absences, mais je dirais que pour l'avenir, la formation des jeunes passe également par une responsabilisation à tous les échelons, y compris à l'échelon politique. Je me réjouis tout particulièrement, parce que la commune de Villars-sur-Glâne a su donner l'exemple. Nous avons eu des présidents jeunes, nous avons eu également des présidents moins jeunes, mais tous ont été d'excellente qualité. Nul doute que Benjamin sera également de cette trempe-là. Chers élus, M. le Président sortant, je vous souhaite bon vent à tous et excellente fin de soirée.

M. Pierre-Yves Moret, Président. On ne peut que remercier notre Syndique qui a su percevoir les différentes personnalités qui peuvent être à ce perchoir. Je souhaite que, dans les années qui suivent, on ait toujours le plaisir de voir des candidats qui s'investissent et qui prennent des responsabilités, parce que, je peux le dire, cela vaut la peine d'être une année au cœur de la commune, de mieux comprendre tout ce qui s'y passe et de mieux pouvoir faire les liens.

11. Divers

M. Pierre-Yves Moret, Président. J'ai déjà reçu trois demandes d'interventions que nous allons d'abord traiter. Vous aurez ensuite librement la parole.

M. Charles Ridoré, Conseiller général. Lors de la séance du Conseil général du 6 novembre 2008, la Commission de politique sociale avait informé le Conseil général de l'état de ses travaux et projets. Une information avait été donnée relative à la Fondation Les Indiennes, à Marin, qui offre aux personnes âgées des logements adaptés à des conditions particulièrement intéressantes. Suite à cette information, le Conseil général avait manifesté par un vote (22 voix sur 46 présents) son intérêt à ce qu'une visite de cette institution neuchâteloise soit organisée. Par la suite, le Bureau avait donné à la Commission un mandat en vue de prendre les dispositions nécessaires afin d'organiser cette visite.

Après délibération au sein de la Commission, je me suis mis en contact avec la présidente de la Fondation. Le premier contact, téléphonique, s'est très bien déroulé. Il a été convenu que je ferais parvenir, par courrier électronique, à cette personne une liste de dates possibles pour cette visite, à charge pour elle de choisir celle qui lui conviendrait le mieux. Sans nouvelle de sa part, j'ai d'abord renvoyé un rappel, puis laissé un message sur son répondeur, puis envoyé un courrier. Pour des raisons que je ne parviens pas à m'expliquer, je n'ai, à ce jour, reçu aucune réponse de sa part.

Je tenais à vous informer de ce développement peu satisfaisant. Je regrette personnellement que ce projet n'ait pas pu se concrétiser, en tout cas je ne suis plus en mesure de contribuer à son éventuelle réalisation dans le futur. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour cette mauvaise nouvelle. J'espère que malgré votre départ, la Commission de politique sociale puisse prendre le relais et aboutir à quelque chose et si ce n'est pas à Marin, ce sera ailleurs. Mais je crois qu'il y a là un projet intéressant.

M. Ridoré nous a parlé pour la dernière fois, cela nous émeut. Merci d'avoir assumé la présidence de la Commission de politique sociale. Vous serez remplacé lors de la session de septembre, il y aura une nouvelle élection pour ce poste.

Le parti socialiste, par la voix de M. Buntschu, aimerait proposer deux résolutions.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Je vais proposer la première et je laisserai la parole à Mme Pascale Spicher pour présenter la deuxième résolution.

Les groupes sont au courant puisqu'on a transmis la semaine dernière le projet à tous les chefs de groupes. Notre résolution a la teneur suivante :

« Le Conseil général demande au Conseil communal :

1. D'étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires sur tous les bâtiments qui sont propriété de la commune.
2. D'étudier toute autre possibilité d'économie ou de production d'énergie dans les bâtiments communaux (isolation, économie d'électricité, turbinage).
3. D'installer des panneaux solaires sur chaque nouvelle construction de la commune, sauf s'il y a impossibilité technique.
4. De lui exposer le résultat de ses réflexions sur les points 1 et 2 lors de la séance du Conseil général du 24 septembre 2009. »

Pourquoi cette résolution ? En fait, l'idée est partie de la jeunesse socialiste lors d'une réunion. Si, dans 50 communes, des élus proposent ce genre de résolutions, on peut arriver à un résultat global qui n'est pas si négligeable que cela. L'idée de cette résolution est de prendre en compte le fait que les communes doivent montrer l'exemple pour tout ce qui est écologie. On incite les privés à poser ce genre d'installations chez eux ; il faut que les communes et les collectivités publiques le fassent et ne traînent pas les pieds pour montrer l'exemple. En temps de crise, c'est une période assez propice pour qu'on investisse un peu plutôt que de bloquer tout investissement. Il faut aussi voir cela comme un investissement et non comme une dépense, puisque c'est quelque chose qui peut, à moyen terme, être rentable pour la commune. C'est pour cela que nous proposons cette résolution et nous vous remercions de lui faire bon accueil.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Cette résolution suppose une réaction, des commentaires avant que nous la soumettions au vote, puisque c'est une possibilité de notre règlement du Conseil général.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Merci au groupe socialiste de nous avoir informés au préalable du contenu de sa résolution. Nous avons malgré tout un problème, qui n'est d'ailleurs pas unique, et qui s'est déjà présenté lors des dernières résolutions, mais je crois qu'il est important d'en faire état ce soir.

L'article 55 du règlement du Conseil général dit : « Le Conseil général peut voter les résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. » Manifestement, cet article n'a pas été prévu pour des objets parlementaires, motions, postulats, questions à l'Exécutif et il serait bon, de manière générale, que le Législatif de Villars-sur-Glâne se dote d'instruments qui puissent répondre à ce genre de demandes.

C'est d'autant plus important pour nous ce soir que le projet socialiste est intéressant et on souhaiterait y apporter des modifications ou des conditions pour une acceptation. Nous avons pensé, par exemple, à la rentabilité des investissements solaires. Il ne faudrait pas que les économies d'énergie effectuées grâce à ces panneaux solaires ne soient rentables qu'au bout de 30-40 ans ; ce ne serait pas responsable dans la situation actuelle des finances de la commune. Concernant l'éclairage public, le Conseil communal a retenu cela comme critère et c'est très bien.

L'autre point qui devrait être ajouté à cette résolution ou cette motion socialiste pour bénéficier du soutien du PLR est de tenir compte du binôme photovoltaïque solaire. Il y a une grande controverse sur le photovoltaïque qui n'est pas si écologique que cela. Le solaire eau chaude est probablement plus adapté. Il faudrait en tenir compte dans cette résolution.

On n'a pas la possibilité de modifier la résolution, donc on est très embêté pour se prononcer sur cet objet ce soir.

Mme Josiane Brique, Conseillère générale. Il y a un vent écologique qui souffle sur le territoire de Villars-sur-Glâne, puisqu'à la dernière assemblée paroissiale un vœu semblable a déjà été émis. Je pense qu'on pourrait peut-être, entre la Commune et la Paroisse, profiter des synergies si des études doivent être faites et ainsi partager les frais.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Pour répondre à M. Chavaz, je suis tout à fait d'accord que la résolution n'est pas le moyen le plus adapté, mais c'est le seul qu'on ait. J'ai cru comprendre depuis que je suis dans ce Conseil général qu'on utilisait la résolution pour ce genre de choses. Nous avons donc pensé pouvoir continuer comme cela. Mais c'est vrai que si le nouveau président pouvait nous donner des outils supplémentaires pour la prochaine année, ce serait tant mieux.

Pour ce qui est de la rentabilité et du coût photovoltaïque solaire, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires. On ne précise pas lesquels on veut, on laisse la possibilité au Conseil communal de proposer, selon lui, la meilleure solution. Il pourra nous présenter le 24 septembre, soit lors de la prochaine séance, les pistes qu'il aura trouvées, la rentabilité qu'il aura calculée et quels types d'installations lui sembleraient les meilleurs. On laisse pour l'instant carte blanche au Conseil communal pour imposer la solution qui semble la plus adaptée. Suivant les réflexions sur les points 1 et 2 qui seront présentées le 24 septembre, on pourra faire d'autres remarques et voir si on veut poursuivre dans cette voie ou changer de cap. Pour moi, ce n'est pas vraiment un problème.

M. Hubert Schaller, Conseiller général. J'aimerais aussi remercier le groupe socialiste de nous avoir transmis cette proposition de résolution. Quant à nous, sur le fond, nous ne sommes pas opposés à ces idées. Par contre, nous avons un problème avec le fait de voter une résolution, notamment le point 3 qui demande carrément d'installer des panneaux. Il y a une obligation qui est faite. Nous proposons de transmettre ce message, si on peut dire ainsi, pour que le Conseil communal fasse une réflexion et nous donne ensuite son avis sur ce sujet. Notre proposition est de ne pas voter la résolution, mais de la transmettre au Conseil communal.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Je rejoins tout à fait ce qui a été dit par mon collègue M. Schaller. Un autre point devrait encore être clarifié si on voulait transmettre cela sous forme de résolution, il s'agit des éventuels frais d'études qui seraient liés. Là aussi, on risque de se lancer dans une opération dont on ne connaît pas forcément les coûts. Si je réfléchis en termes pratiques, cela demande quand même une certaine investigation. Les gens qui font des études pour les implantations solaires commencent par regarder l'ensoleillement, c'est tout un processus. Le groupe radical propose aussi de transmettre le message au Conseil communal et de nous faire des propositions sur les panneaux solaires.

M. Charles Ridoré, Conseiller général. Il existe quand même des subventions pour ce genre d'installations, aussi bien au niveau cantonal que fédéral. Au niveau cantonal, il y a même des délais jusqu'à l'automne pour déposer les projets qui peuvent éventuellement recevoir un financement. Je voulais également proposer, si le Conseil communal est d'accord, qu'on lui donne le texte comme message, même s'il n'y a pas de vote formel sur cet objet. Cela me suffirait que la commune s'engage à l'étudier et à faire des propositions.

M. Rolf Studer, Conseiller général. Il y a actuellement une initiative « sauvegardez nos cours d'eau » sur la sellette à la Confédération. La Confédération a assez de peine à trouver une solution. Je n'aimerais pas qu'il y ait du turbinage sur le plateau, surtout à Villars-sur-Glâne. Je pourrais accepter les panneaux solaires, mais pas le turbinage pour l'électricité sur notre commune, c'est impossible.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'aimerais rappeler ce que M. Chavaz a mentionné. D'après le règlement du Conseil général, la résolution n'a pas force obligatoire. Je crois que la seule chose obligatoire dans cette résolution c'est que le Conseil communal doive venir avec un résultat de ses réflexions préliminaires à la prochaine séance du Conseil général. Si j'interprète le règlement, c'est la seule obligation qu'il y a dans ces cinq points. Qu'on appelle cela une résolution, un message ou je ne sais comment, cela ne change pas grand-chose. Je pense aussi qu'il faudrait clarifier, c'est un des outils qu'on a très peu utilisés au Conseil général. A ce propos, notre commune n'est pas sur une autre planète. C'est quand même un sujet d'actualité. On parle de plan de relance de l'économie qui est axé sur les économies d'énergie. Je pense aussi qu'il serait bien que les villes de ce canton participent activement et qu'on ne laisse pas simplement cela à la Confédération ou aux cantons.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Sur ce thème, tous les avis exprimés montrent qu'il y a quelque chose à faire, quels que soient les moyens. On diverge sur la manière de faire passer le message auprès du Conseil communal. Une résolution n'est même pas impérative. Etant au perchoir, je me suis rendu compte que l'article 55 n'est pas très clair. Il faudrait le clarifier, le corriger, amender notre règlement l'année prochaine en se demandant si on a les bons instruments pour exprimer les bons messages, qu'ils soient impératifs ou non. Nous allons quand même nous prononcer sur cette résolution en demandant au parti socialiste s'il modifie sa manière de voir.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Pour nous, que le Conseil communal s'engage à répondre le 24 septembre ou qu'on vote la résolution, cela ne change pas grand-chose, le but est atteint. Si l'on peut avoir une garantie que le Conseil communal analysera les trois premiers points et qu'on ait une réponse complète et bien documentée et si possible concrète lors de la prochaine séance du Conseil général, nous retirons sans autre la résolution.

M. Olivier Carrel, Conseiller général. Le délai au 24 septembre me paraît vraiment très court, parce qu'on sait que pendant les vacances d'été il y a une certaine relâche. On pourrait peut-être aussi modifier cette demande au Conseil communal en lui donnant un peu plus de temps pour avoir une information de qualité, plutôt qu'une information lacunaire dans trois mois.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je pense qu'on pourra tenir ce délai, parce que nous disposons quand même d'un certain nombre d'éléments puisque le Conseil communal suit de très près l'évolution dans ce domaine. Je vous propose de nous faire confiance, nous pouvons nous engager à vous apporter une réponse pour le prochain Conseil général, qui ne sera peut-être pas un projet élaboré, mais en tout cas, des pistes. Je vais peut-être demander à Mme Garnier d'apporter quelques précisions, si vous le permettez.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Tout d'abord merci pour la proposition de résolution ou au moins un encouragement à aller dans cette direction. Nos services techniques ont vu, suite au plan de relance qui a été communiqué par le Canton, les différentes possibilités de subventionnement pour l'énergie solaire. Ils se sont renseignés et la Commune peut faire une seule demande pour tous les bâtiments concernés. Cette demande peut être faite pour une subvention qui pourrait atteindre les 80 % de l'investissement. Donc c'est quelque chose qui peut être très favorable. Cette demande est à faire avant le 31 octobre 2009 et il faut avoir le permis de construire avant cette date. Cela veut dire qu'il faut aller relativement vite. Nos services techniques ont déjà demandé des offres à des entreprises pour pouvoir éventuellement tenir ces délais. De toute façon, nous pourrions donner une réponse au Conseil général en septembre sur cette problématique.

J'aimerais encore faire deux petites remarques. Si l'on parle de turbinage, c'est le turbinage de conduites existantes, ce n'est pas d'aller dans les rivières qui coulent dans le paysage. Il s'agit de conduites d'eau claire ; des communes turbinent les eaux usées, mais c'est encore plus difficile. Concernant le retour d'énergie par rapport à l'énergie grise (l'énergie nécessaire pour produire les panneaux solaires), on trouve actuellement sur le site de Swissolar des délais de 3 à 5 ans qui est le temps de retour sur investissement. Ils expliquent que la rumeur, disant que l'énergie solaire photovoltaïque serait très longue à compenser par la production d'énergie, est fautive. Il est bien évident que si l'on étudie quelque chose, ce sera du solaire photovoltaïque comme du solaire thermique. D'ailleurs, il y a déjà des panneaux thermiques sur le bâtiment du centre sportif du Platy.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Le Conseil communal est très ouvert à ce qui a été dit. Le parti socialiste retire son message sous forme de résolution et ne souhaite pas le soumettre au vote, sachant qu'il y a déjà une réponse concrète du Conseil communal. Est-ce bien cela ? Oui. Je vous remercie.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Nous avons une proposition à vous soumettre. Je vous la lis :

« Le Conseil général demande au Conseil communal qu'une ou peut-être plusieurs places de parc sur le territoire de notre commune soient allouées à la Mobility Société coopérative, afin de mettre à disposition une voiture Mobility sur le territoire de notre commune. Le carsharing de par Mobility date de 1987. Il est entré en fonction l'année de sa fondation avec 30 personnes qui se partageaient deux véhicules. En 2008, nous avons 7'400 utilisateurs, 1'100 emplacements, 2'200 véhicules, donc 40 clients par voiture en Suisse. Dans le même ordre d'idée de la résolution pour les panneaux solaires, le turbinage ou pour quoi que ce soit qui n'aura pas forcément une rentabilité efficace, mais une rentabilité pour ce que nous allons laisser à nos enfants, la Mobility carsharing nous propose une durabilité autant au niveau économique que dans sa dimension sociale ou sa dimension écologique. »

Peut-être quelques chiffres au niveau économique : 40 clients se partagent une voiture. Il serait peut-être temps de mettre une place à disposition à Villars-sur-Glâne pour que les gens puissent, dans le cadre de cette utilisation, combiner les TPF, le vélo, la marche et la voiture. Il a été prouvé par de nombreuses études que la société carsharing Mobility est l'une des plus efficaces en Europe et qu'elle propose justement une éducation à l'utilisation de la voiture plus que simplement une possibilité de louer une voiture pour qui en aurait besoin. On a vu que les clients (plus de 72 % utilisent Mobility) utilisent aussi les transports en commun.

Dans cette idée, nous faisons le projet de proposition au Conseil communal.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci. Je crois que c'est une excellente proposition aussi qui est entendue par le Conseil communal, qui va l'étudier et nous donner des nouvelles. Nous continuons sous les divers avec d'autres interventions.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ai une question selon l'article 53 de notre règlement. Lors de la séance du 3 juillet 2008, j'avais reçu une réponse de M. Pierre-Emmanuel Carrel concernant des mesures à prendre pour la modération de la route du Coteau. Depuis cette réponse, je n'ai rien constaté qui a été fait sur cette route. Les voitures continuent à rouler à des vitesses inadaptées dans cette zone 30, et j'aimerais bien, avant qu'un accident ne survienne, que le Conseil communal prenne les mesures qu'il a promises.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Il y a deux ou trois semaines, le Conseil communal a accepté les mesures proposées par les services techniques pour modérer le trafic. Il s'agit d'un processus assez long, malheureusement, car il faut passer par le Canton. De plus, la gendarmerie cantonale doit aussi valider. Cela n'a pas été facile, mais le Conseil communal a accepté de mettre des mesures de ralentissement.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Tout est bien qui finit bien.

M. François Pythoud, Conseiller général. Le groupe socialiste a fait une résolution, une proposition et maintenant voilà une réflexion. Elle nous a été suggérée par la lecture du message relatif aux comptes, plus précisément de la rubrique 210. 311 Achat et entretien du mobilier et appareils dans le cadre des établissements scolaires. On a constaté à la lecture des comptes que, sur cette ligne budgétaire, une économie de CHF 39'213.- avait été réalisée en 2008. Je vous rappelle la discussion que nous avons eue lors de la séance sur le budget où la proposition faite à l'époque par la Commission financière de réduire de CHF 22'000.- la rénovation du mobilier d'une classe avait été acceptée de justesse. Vu les économies qui ont pu être faites, je sais bien qu'on ne peut pas reporter les économies, nous suggérons au Conseil communal qu'avec sa sagesse habituelle il puisse également progresser ou du moins suivre le plan qu'il s'était fixé initialement dans la rénovation du mobilier scolaire. La lecture des comptes le montre, lorsqu'il fait son budget le Conseil communal est extrêmement prudent et je pense que grâce à sa prudence, il pourrait en faire certainement un peu plus cette année dans ce domaine.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'aimerais également souligner trois problèmes de circulation récurrents sur le territoire de la commune. Le premier à Nuithonie, les bus ont beaucoup de peine à passer du fait que les places de parc sont utilisées systématiquement le long du parking couvert. J'étais dans le bus et on a dû continuer à pied, parce qu'il n'a pas pu aller plus loin. Le chauffeur m'a dit qu'en général la police n'intervient pas dans ces situations.

Le deuxième point est le parcage systématique des véhicules d'entreprises devant la salle de Villars-Vert, salle qui sert de lieu de culte. Un dimanche, il y avait plus de trente véhicules parkés. Est-ce qu'il n'y a pas des mesures qui pourraient être prises d'une manière ou d'une autre pour organiser cette place différemment, soit en tout cas la laisser pour les gens du quartier. Personnellement, je ne trouve pas correct que des véhicules d'entreprises squattent les places tout un week-end et les soirées évidemment.

Le troisième point concerne une réflexion émise par une personne qui fait régulièrement les trajets sur la route de Villars devant le garage Amag. Quasiment tous les jours, il y a des déchargements de voitures qui se font d'un côté ou de l'autre de la route. Les déchargements prennent du temps et nécessitent des acrobaties pour les chauffeurs TPF et toutes les voitures qui passent enfreignent systématiquement la loi sur la circulation routière en franchissant des lignes blanches. Je pouvais comprendre cette situation au début, mais le garage Amag a maintenant manifestement la possibilité de faire décharger ses voitures à l'intérieur de son emplacement.

Je demande au Conseil communal d'intervenir rapidement pour ces trois points, afin de faire respecter la loi sur la circulation routière.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Concernant Nuithonie, nous sommes intervenus. On a fait une séance avec les TPF, il y aura une nouvelle signalisation et il devrait y avoir davantage de contrôles de police.

Pour Villars-Vert, il y a un problème récurrent de parcage. Il y a eu deux mises à l'enquête de parking entre les immeubles. On a mis en zone de stationnement de 3h le chemin des Eaux-Vives pour que les véhicules d'entreprises puissent être là la nuit et le week-end, mais il est vrai qu'il y a encore quelque chose à faire. Je vais transmettre.

Concernant Amag, je prends note et on va faire le nécessaire.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Après la proposition de résolution, le projet de proposition et la proposition d'être généreux, j'ai une invitation à vous proposer. Le vendredi 5 juin, de 17h30 à 21h30, les élèves de l'école de Cormanon font une vente des divers bricolages qu'ils ont réalisés dans le projet d'aider au financement d'une école au Burkina Faso. Ils tentent de récolter CHF 50'000.- pour ce projet d'école, dont nous avons pu voir les plans et le financement détaillés en Commission scolaire. La Commission scolaire tient le stand des boissons. Venez donc nombreux nous acheter des boissons. Merci.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour cette invitation.

Mme Françoise Ducrest, Conseillère générale. Je voulais remercier Mme Savoy pour l'information sur l'école enfantine. Nous sommes contents de voir que cela prend forme et que cela avance dans des délais respectables. En même temps, j'ai toujours le souci que je vous avais communiqué l'année passée, celui des vacances scolaires et d'autant plus que les enfants seront plus jeunes. Ces enfants de 4 ou 5 ans ne pourront plus être inscrits dans les crèches. Qu'allons-nous faire d'eux pendant les 14 semaines de vacances scolaires ? Je sais que vous êtes en train de réviser toute la question de l'accueil extrascolaire. Je voulais vous rappeler de ne pas oublier la question des vacances. Il faut essayer d'être innovant par rapport à la question des vacances scolaires, aussi pour les tout-petits.

Mme Josiane Brique, Conseillère générale. Avec les sacs en plastique gris déchirés, la benne VIPO éventrée et les habits éparpillés, des débris de verre et des canettes en alu soigneusement pliées, c'est un bien triste spectacle qu'offrait la place de parking des Martinets dimanche dernier. Mais pour organiser ce capharnaüm, le tableau des services techniques mentionnant que cette déchetterie est à la disposition des habitants de Villars-sur-Glâne, les contrevenants seront punis. Sommes-nous, habitants de Villars-sur-Glâne, aussi peu ordonnés et respectueux de ces espaces mis à notre disposition ? Pauvres employés communaux qui doivent remettre de l'ordre. Je tiens à préciser que cette place était propre en ordre le mercredi de la même semaine. Ma question est : quelles mesures doit-on prendre et y a-t-il des contrôles qui se font pendant les week-ends ?

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. C'est un problème connu depuis longtemps, parce qu'on a des déchetteries dans toute la commune. Nos employés font le nécessaire pour maintenir les places le plus propre possible, je crois qu'il y a eu des progrès dernièrement, il faut le dire. Mais contre l'indiscipline de certaines personnes que peut-on faire ? Il faudrait mettre un gendarme 24h/24 dans chaque déchetterie ou à côté de chaque poubelle pour que les choses se fassent correctement.

Je dirais qu'au moment où vous voyez quelque chose comme ça, vous pouvez agir en tant que citoyen et le dire aux personnes. Parfois, ce sont des personnes qui ne sont pas de la commune et qui viennent nous faire cadeaux de leurs ordures. Je pense que c'est une question de maturité des citoyens eux-mêmes. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes de chaque citoyen de la commune. Si jamais on voit des choses comme ça, il faut le faire remarquer à qui de droit et pas seulement au Conseil communal après que les

choses se soient passées. Faites remarquer à la personne, si vous voyez quelqu'un qui ne fait pas les choses correctement, qu'il y a une autre façon de procéder.

M. Pierre-Yves Moret, Président. C'est un appel à l'engagement des citoyens sur le terrain. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons conclure. J'aimerais terminer avec trois réflexions pour la suite de la commune.

Quand on est ici, à Villars-sur-Glâne, on comprend que le Conseil général fonctionne bien. C'est la force des arguments qui a primé dans notre Conseil, rarement la force du nombre. J'ai des anecdotes qui montrent qu'une proposition de gauche ou de droite a été reprise parce qu'elle avait du bon sens et c'est une qualité que j'ai beaucoup appréciée.

Ainsi, j'espère que le débat sur les finances, prévu en septembre, fera sortir une fois de plus la richesse de notre intelligence collective. C'est le bien de la commune qui compte avant tout.

Au-delà de notre commune, il y a l'agglomération. On voit bien que cela traîne. Mais si son champ de compétences est actuellement très modeste, elle dispose par contre de structures très démocratiques. M. Bernard Dafflon nous a dit un jour que les conventions ne sont pas très démocratiques. Quand on dit Conseil de l'agglomération, je pense Conseil général. Quand on dit Comité de l'agglomération, je pense Conseil communal. Il y a des structures, des commissions. Encore faut-il que l'agglomération fasse émerger un projet commun qui nous donne envie d'aller plus loin. L'avenir nous le dira.

Il y a deux jours, la Commission sur les fusions intercommunales s'est réunie pour la première fois. Elle représente autant les différents partis de notre commune que des représentants du Conseil communal. Je dirais qu'elle a bien démarré, parce que ses membres ont envie de s'investir, ont envie de se consacrer à l'essentiel et de faire ce que d'autres organes ne font pas : travailler en complémentarité avec le travail du Conseil communal et avec d'autres spécialistes. A travers cela, je peux dire qu'on dispose d'un organe stratégique pour travailler et anticiper l'avenir de notre commune. Cet organe s'est donné comme but de communiquer. A qui ? Aux citoyens. On s'est rendu compte que le site internet est un excellent moyen et ce groupe va l'utiliser. Il faut aussi aller vers les communes voisines. Nous avons des collègues d'autres conseils généraux qui peuvent aussi réfléchir avec nous. Si tous les organes se mettent sur une même tâche, on va arriver à un résultat.

Et voilà, cher Marius, je te passe le témoin. Je veux encore te dire que la tâche de président exige du temps et de l'énergie, les épouses et les enfants le savent. Mais c'est un plaisir de travailler avec le Bureau, avec le vice-président, le secrétaire communal et le Conseil communal. Et aussi le plaisir de voir que vous, chers Conseillers généraux, vous apportez une motivation à notre commune. Je remercie le public présent, parce qu'avec vous on se rend compte qu'on n'est pas déconnecté de la réalité.

Merci à tous et bonne route.

La séance est levée à 22h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Pierre-Yves Moret